



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 AVRIL 2014**

Aujourd'hui, vendredi dix huit avril deux mille quatorze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Etaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme Françoise FAUBERT, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme MARTY Lucienne, M. LAGANE Thierry, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY-ZUILI Sabine, M. SINDOU Géraud, Mme CHABERT Fabienne, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. HUREAUX Roland, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme SOLER Stéphanie, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle.

Etaient excusés : M. COLIN Henri (**procuration** donnée à Mme LASFARGUES), Mme LAGARDE Geneviève (**procuration** donnée à M. MUNTE), Mme LENEVEU Hélène (**procuration** donnée à M. DELPECH ; arrivée à 20h30), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (**procuration** donnée à M. SENNAC), M. GUIRAL Lionel (arrivé à 19h15) ; M. DEBUISSON Guy (**procuration** donnée à Mme SOLER).

Présents : 29 Excusés : 6 Procuration(s) : 5

Secrétaire de séance : Pierre-Louis SENNAC

PROJETS DE DELIBERATION RETIRES/MODIFIES :

Projet n°25 : « Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les quatre centres sociaux » : la convention relative à cette affaire est à intervenir.

Projet n°33 : « Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Cahors et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), définition des objectifs poursuivis et modalités de concertation » : à la 2^{ème} page, dans le paragraphe « politique de l'habitat » le deuxième, troisième et quatrième tiret fait doublon avec le paragraphe « Equipements et infrastructures structurantes ». Ces derniers ont donc été supprimés - projet sur table

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCES

Le Maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs et ne participe pas au vote. M. SIMON assure la présidence.

Arrivée de Lionel GUIRAL à 19h15. Il participe au vote.

Présents : 29 Excusés : 6 Procuration(s) : 5

1. Adoption du compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Un petit préambule pour fixer le cadre de toutes ces délibérations qui sont nombreuses s'agissant des délibérations financières ; c'est pour dire et pour expliquer à ceux qui ne le sauraient pas, que le fonctionnement des communes comprend beaucoup de documents budgétaires dont le budget primitif, les décisions modificatives lesquelles, en cours d'année, viennent ajuster les prévisions initiales, le compte administratif, le compte de gestion et le cas échéant, des budgets annexes. Le budget primitif et les décisions modificatives sont des états de prévision comme on va le voir pour 2014 ; ensuite, il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif qui est le compte qui rend compte de la comptabilité communale. Par contre, comme la comptabilité communale est une comptabilité publique avec un comptable public, le comptable public tient également une comptabilité de son côté, en quelque sorte et c'est le compte de gestion. Donc, l'idée c'est quand même que les comptes de gestion concordent avec les comptes administratifs et c'est ce qu'on va regarder dans l'exercice qui suit.

A la même séance du Conseil municipal aujourd'hui sont donc examinés les comptes administratifs et comptes de gestion qui doivent parfaitement concorder. Le Maire ne peut assister ni prendre part au vote ou aux délibérations qui concernent les comptes administratifs. Il ne peut pas donner quitus de sa propre gestion.

Donc, je vous propose, comme on le fait habituellement, de passer en premier les comptes administratifs, c'est-à-dire les délibérations n° 2-5 et 8 durant lesquelles le Maire va s'absenter et donc, dès que ces délibérations sur les comptes administratifs seront passées, le Maire reprendra place parmi nous.

Monsieur le Maire, si vous êtes d'accord, je présenterai en premier les délibérations 2 – 5 et 8, comme à l'accoutumée, s'agissant des comptes administratifs.

Le compte de gestion du comptable est rigoureusement identique au compte administratif que l'on a vu avec un excédent de 151 684,89 €. Je vous propose donc de déclarer que le compte de gestion 2013 dressé par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Le Conseil municipal doit examiner le compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2013 établi par le trésorier de Cahors, en qualité de comptable de la commune.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de 151 684,89 € hors restes à réaliser (solde : 61 170,22 €).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celle de la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. DEBUISSON (par procuration), Mme SOLER, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

2. Adoption du compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Le compte administratif, on va aller assez vite, c'est le passé. Je veux dire que l'on tire les conclusions des écritures passées au cours de l'année. Donc, le compte administratif est arrêté en fonctionnement à la somme 2875445,62 € en dépenses et 3140784,54 € en recettes soit un excédant de 265338,92 € qui sera affecté à la couverture du déficit d'investissement 2013 que vous voyez en dessous et 113 654,03 € en dessous.

Mme EYMES :

Je voulais dire que comme je n'étais pas représentée au Conseil municipal lors de la précédente mandature et que donc je n'ai aucune emprise sur tout ce qui s'est fait durant ce temps là, je m'abstiendrai sur toutes les délibérations concernant l'exercice budgétaire 2013. Je voulais dire bien entendu que cela s'entend, que c'est sans mise en cause de la pertinence des documents fournis ni de la conformité de l'action du Maire par rapport aux autorisations et des délégations qui lui ont été confiées.

M HUREAUX :

Notre position est analogue.

L'exercice 2013 du budget annexe de l'Assainissement étant clos, je sou mets à l'approbation du Conseil municipal le compte administratif 2013 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

◇ Dépenses :	2 801 867,17 €
◇ Recettes :	3 140 784,54 €

Soit un résultat de l'exercice 2013 de	338 917,37 €
Résultat reporté 2012	- 73 578,45 €

➤ **Résultat global de fonctionnement 265 338,92 €**

M

SECTION D'INVESTISSEMENT :

◇ Dépenses :	1 509 547,99 €
◇ Recettes :	1 418 109,25 €

Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	-91 438,74 €
Résultat reporté 2012 :	-22 215,29 €

➤ Résultat global d'investissement : - 113 654,03 €

Report dépenses investissement 2013 :	138 829,78 €
Report recettes investissement 2013 :	200 000,00 €
Soit un solde de :	61 170,22 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement,
- De préciser que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de Cahors, Trésorier de la Commune.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. DEBUISSON (par procuration), Mme SOLER, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

3. Affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'assainissement pour l'exercice 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

C'est aussi un exercice à chaque fois que l'on a un résultat. Il faut affecter au cours d'une délibération particulière le résultat en question. Vous venez d'adopter le compte administratif du service Assainissement. Il convient d'en affecter les résultats :

Il est proposé à notre Assemblée d'autoriser la reprise du déficit d'investissement 2013 d'une part, et d'affecter le résultat de fonctionnement d'autre part de la manière suivante :
En recette d'investissement au compte 1068 pour 252 483,81 €. En fait on affecte un peu plus que le besoin d'investissement pour financer les travaux 2014 à hauteur de 200 000 € et on propose aussi d'affecter en recette de fonctionnement la somme de 12 855,11 €.

➤ En section de fonctionnement :

Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	338 917,37 €
Résultat reporté 2012 :	- 73 578,45 €

Résultat global de fonctionnement : 265 338,92 €

➤ En section d'investissement :

Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	- 91 438,74 €
Résultat reporté 2012 :	- 22 215,29 €

Soit un déficit global d'investissement de : -113 654,03 €

Reste à réaliser dépenses :	138 829,78 €
Reste à réaliser recettes :	200 000,00 €



Excédent de financement des R.A.R : **61 170,22 €**

Déficit de financement des investissements : **- 52 483,81 €**

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser la reprise du déficit d'investissement 2013 (compte 001) et d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 au Budget Primitif 2014 comme suit :
 - En recette d'investissement (compte 1068) pour un montant de 252 483,81 € (soit le déficit de financement et 200 000 € de réserve supplémentaire),
 - En recette de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 12 855,11 €.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

4. Adoption du compte de gestion du budget Eau pour l'exercice 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

De la même façon le compte de gestion du comptable est rigoureusement identique au compte administratif avec un excédent de 543 311,55 €. Donc je vous propose de déclarer que le compte 2013 dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

Le Conseil municipal doit examiner le compte de gestion du budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2013 établi par le trésorier de Cahors, en qualité de comptable de la commune. Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de 543 311,55 € hors restes à réaliser (solde de : -184 801,39 €).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celle de la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.



5. Adoption du compte administratif du budget Eau pour l'exercice 2013

Le compte administratif est arrêté en fonctionnement à la somme de 1 960 831 € en dépenses et 2 347 694,64 € en recettes. Soit un excédent de 386 863 € qui seront mis en réserve pour financer les travaux de 2014 à hauteur de 370 000 €, on le verra tout à l'heure, j'allais dire maladroitement au fil de l'eau.

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

L'exercice 2013 du budget annexe de l'Eau étant clos, je sou mets à l'approbation du Conseil municipal le compte administratif 2013 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

✧ Dépenses :	1 960 831,42 €
✧ Recettes :	2 279 742,50 €

Soit un résultat de l'exercice 2013 de	318 911,08 €
Résultat reporté 2012	67 952,14 €

Résultat global de fonctionnement 386 863,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

✧ Dépenses :	735 634,06 €
✧ Recettes :	918 544,46 €

Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	182 910,40 €
Résultat reporté 2012 :	- 26 462,07 €

Résultat global d'investissement : 156 448,33 €

Report dépenses investissement 2013 :	215 173,86 €
Report recettes investissement 2013 :	30 372,47 €
Soit un solde de :	- 184 801,39 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau,
- De préciser que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de Cahors, Trésorier de la Commune.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. DEBUISSON (par procuration), Mme SOLER, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

6. Affectation du résultat de fonctionnement du budget de l'Eau pour l'exercice 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Vous venez d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'Eau pour 2013 dans les conditions ci-dessous :

Il est proposé à notre Assemblée d'autoriser la reprise de l'excédent d'investissement 2013 de 156 448,33 € d'une part et d'affecter le résultat de fonctionnement de 386 863,22 € d'autre part de la manière suivante :

En recette d'investissement au compte 1068 pour 370 000 €. On affecte donc pour financer les travaux à hauteur de 200 000 et le reste en recette de fonctionnement la somme de 16 863,22 €.

En section de fonctionnement :

Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	318 911,08 €
Résultat reporté 2012 :	67 952,14 €

Résultat global de fonctionnement : 386 863,22 €

En section d'investissement :

Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	182 910,40 €
Résultat reporté 2012 :	- 26 462,07 €

Soit un excédent global d'investissement de : 156 448,33 €

Reste à réaliser dépenses :	215 173,86 €
Reste à réaliser recettes :	30 372,47 €

Déficit de financement des R.A.R : - 184 801,39 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'autoriser la reprise de l'excédent d'investissement 2013 (compte 001) et d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 au Budget Primitif 2014 comme suit :
 - o en recette d'investissement (compte 1068) pour un montant de 370 000,00 €
 - o en recette de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 16 863,22 €

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

7. Adoption du compte de gestion du budget Stationnement pour l'exercice 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Le compte de gestion du comptable est rigoureusement identique lui aussi au compte administratif avec un excédent de 210 822,78 €. Je vous propose de déclarer que le compte de gestion 2013 dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil municipal doit examiner le compte de gestion du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2013 établi par le trésorier de Cahors, en qualité de comptable de la commune.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de 210 822,78 € hors restes à réaliser (solde : - 73 777,35 €).

ay

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celle de la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

8. Adoption du compte administratif du budget Stationnement pour l'exercice 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Le budget du stationnement comprend l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes au service suivant :

Le parking de l'Amphithéâtre, le parking couvert du Phare pour lequel la Ville est locataire du site, le parking fermé De Gaulle, le parking fermé de Galdemar, l'occupation du domaine public du stationnement c'est-à-dire horodateurs, stationnement de surface et la vente des cartes Monéo de Cahors.

Pour 2013 le compte administratif du stationnement est arrêté à la somme de 1 461 439,53 € en fonctionnement, équilibré grâce à une subvention du budget principal de 201 370 €. On y reviendra également tout à l'heure dans le fonctionnement général du budget du stationnement.

En investissement, le compte est arrêté à la somme de 462 871,57 € en dépenses, et 433 638,60 € en recettes, soit un résultat sur l'exercice déficitaire de 29 232,97 €.

Le résultat quant à lui d'investissement est de 210 822,78 € positif, car en fait le résultat 2012 l'a été aussi car on n'avait pas procédé aux remboursements anticipés d'échéances. Rien à dire de plus sur ce compte administratif.

L'exercice 2013 du budget annexe du stationnement étant clos, je soumetts à l'approbation du Conseil municipal le compte administratif 2013 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

◇ Dépenses :	1 461 439,53 €
◇ Recettes :	1 461 439,53 €

Equilibre réalisé grâce à une subvention de 201 370,52 € du budget principal.

MY

SECTION D'INVESTISSEMENT :

◇ Dépenses : 462 871,57 €
◇ Recettes : 433 638,60 €
Soit un résultat de l'exercice 2013 de : -29 232,97 €

Résultat reporté 2012 : 240 055,75 €

Résultat global d'investissement : 210 822,78 €

Report dépenses investissement 2013 : 153 686,24 €
Report recettes investissement 2013 : 79 908,89 €
Soit un solde de : - 73 777,35 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe du stationnement,
- De préciser que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de Cahors, Trésorier de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. DEBUISSON (par procuration), Mme SOLER, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Présents : 30 Excusés : 5 Procuration(s) : 5

9. Affectation du résultat du budget du stationnement pour l'exercice 2013**Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :**

Affectation des résultats :

Vous venez d'adopter le compte administratif du budget annexe du stationnement pour 2013 dans les conditions ci-dessous :

En section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme 1 461 439,53 € et équilibrée grâce à une subvention exceptionnelle de 201 370,52 € du Budget principal.

En section d'investissement :

Résultat antérieur reporté : + 240 055,75 €
Résultat de l'exercice 2013 : - 29 232,97 €

Soit un excédent d'Investissement de 2013 : + 210 822,78 €

Reste à réaliser dépenses : 153 686,24 €
Reste à réaliser recettes : 79 908,89 €

Besoin de financement des R.A.R : - 73 777,35 €

Excédent de financement des investissements : + 137 045,43 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :



- D'autoriser la reprise de l'excédent d'investissement 2013 de 210 822,78 € et des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

10. Reprise du résultat 2013 du Budget Ville

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

La délibération numéro 10 est un peu plus différente puisqu'il s'agit d'une reprise anticipée des résultats 2013 du budget de la Ville. Vous avez remarqué qu'il n'y a pas eu le compte administratif de la Ville ni le compte de gestion. C'est toujours un peu plus tardif, ça sera soumis vraisemblablement dès le prochain Conseil municipal, mais comme nous sommes aujourd'hui là pour voter le budget 2014, nous avons besoin d'utiliser pour partie les résultats du compte administratif 2013.

Donc, nous proposons d'en faire la reprise. En vertu de l'article L.2311-5 je vous propose d'effectuer une reprise anticipée des résultats 2013 de la Ville dans l'attente du vote du compte administratif et du compte de gestion.

En section d'investissement, je vous fais la lecture exhaustive :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

✧ Dépenses :	10 882 707,95 €
✧ Recettes :	8 810 815,64 €
Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	- 2 071 892,31 €
Résultat reporté 2012 :	+ 401 838,87 €

Résultat global d'investissement : -1 670 053,44 €

Vous retrouverez ce chiffre tout à l'heure quand on proposera le budget 2014.

Reste à réaliser dépenses :	886 475,61 €
Reste à réaliser en recettes :	892 916,98 €
Solde de financement des reports 2013 :	6 441,37 €

Soit un financement global de : - 1 663 612,07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

✧ Dépenses :	24 957 883,68 €
✧ Recettes :	27 478 903,26 €
Soit un résultat de l'exercice 2013 de :	+ 2 521 019,58 €
Résultat reporté 2012 :	+ 547 353,34 €

Résultat global de fonctionnement : + 3 068 372,92 €

Donc, je rappelle qu'il sera examiné lors du compte administratif prochainement.

Le résultat de fonctionnement 2013 doit être mis en réserve afin de couvrir le déficit global d'investissement. On le verra notamment dans la projection que je ferai tout à l'heure.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser la reprise de l'excédent de fonctionnement 2013 à hauteur de 3 068 372,92 €,
- D'affecter le résultat comme suit :

BY

- En réserve (investissement compte 1068) 1 670 053,44 €
- Report à nouveau de fonctionnement (compte 002) 1 398 319,48 €

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

11. Adoption du Budget Primitif 2014 du service de l'Assainissement

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Nous allons voir cette fois les budgets 2014, assainissement, eau, stationnement et Ville.

Nous commençons par l'assainissement :

Le budget de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à la somme de 3 000 000 € vous l'avez dans la délibération avec une estimation de recettes de gestion de service à hauteur de 2 762 144, vous l'avez dans le détail. Vous avez aussi, j'aurai pu le préciser en préambule, je le fais à cet instant, le rapport de présentation qui a été envoyé par mail mardi après midi je crois ; il y a beaucoup de propos que je reprends qui sont dans ce rapport de présentation qui vous a été adressé. Donc là je m'attarde plutôt sur les chiffres bien entendu.

Donc, vous avez dans le rapport de présentation l'évolution des recettes et des dépenses de tous les services dont celui dont je parle actuellement : l'assainissement. Le résultat cumulé de 2013 est excédentaire, j'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire qu'il y avait un rôle qui avait été émis tardivement mais c'est toujours le cas. Il y a eu une évolution qui n'avait pas été prévue de recettes et qu'on n'avait pas anticipé lors du vote des tarifs, donc on a des recettes d'exploitation 2013 qui augmentent de 7% par rapport à 2012.

En section de fonctionnement à la somme de 3 000 000 €

Dont : Total des dépenses réelles de fonctionnement :	1 962 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 038 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement :	2 762 144,89 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	12 855,11 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	225 000,00 €

En section d'investissement à la somme de 1 605 000 €

Dont : Total des dépenses réelles d'investissement :	1 077 516,19 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	275 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses N-1	138 829,78 €
Résultat d'investissement reporté N-1	113 654,03 €
Total des recettes réelles d'investissement :	317 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 088 000,00 €
Restes à réaliser en recettes N-1	200 000,00 €

En investissement, vous l'avez en dessous, l'équilibre se constate au hauteur de 1 605 000 €. On avait indiqué qu'on faisait une pause dans l'attente du schéma d'assainissement. Sur ce service assainissement, en investissement on a le coût de la station d'épuration qui pèse toujours fortement sur la dette puisqu'il y a un ratio d'extension à 11 ans, c'est assez long. Le total des annuités capital et intérêts remboursés en 2013 a été de 1 100 887 €. On le provisionne cette année en 2014 à 1 050 000 €. Outre le remboursement du capital en investissement sont prévues des dépenses à hauteur de 407 700 € et 138 830 € de report. Voilà, rien à dire de particulier de plus que ce que l'on avait dit au DOB sur ce budget. Donc, Monsieur le Maire, je soumetts au vote.

ry

Yannick LE QUENTREC :

Au niveau de ces deux budgets primitifs nous constatons qu'ils entérinent de toute façon une évolution des tarifs 2014, évolution sur laquelle nous nous sommes déjà interrogés précédemment et nous continuons de le faire. Donc, pour ce qui nous concerne, nous pensons qu'il faut mettre fin à une progression du prix de l'eau et de l'assainissement qui sont excessifs à Cahors, d'autant plus que nous sommes en régie publique. Nous considérons également que les taxes pollution sont trop élevées et mal réparties. Donc sur ces deux délibérations, c'est-à-dire la 11 et la 12, nous nous abstiendrons.

Le Maire :

J'entends très souvent ces éléments là qui sont faux et qui sont évidemment démontrés par un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui interviendra très prochainement. Je le redis, le prix de l'eau augmente de manière mesurée c'est une réalité ; en revanche le prix de l'eau à Cahors au m³ est inférieur à la moyenne. Je pense que Daniel COUPY le rappellera. C'est trop facile d'énoncer des contre-vérités. Attendons ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour démontrer ces éléments mais je m'oppose encore une fois à ces propos qui laissent à penser que le prix de l'eau serait très élevé dans notre ville. Il peut toujours paraître élevé mais il n'est pas plus élevé qu'ailleurs, loin de là.

Daniel COUPY :

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, c'est un sujet qui revient sur le tapis. On trouve toujours trop cher, mais rassurez-vous, c'est un équilibre entre les charges, ce que nous coûtent vraiment les services et les recettes que nous pouvons estimer en fixant un prix unitaire concernant soit l'eau soit l'assainissement. Alors effectivement Monsieur le Maire nous l'a dit, nous sommes au-dessous de la moyenne nationale et nous sommes au-dessous de la moyenne départementale. On pourra vous donner les chiffres avec précision. Ils ont d'ailleurs été récupérés par votre ancienne colistière Marie PIQUE qui s'est insurgée à son époque et puis quand elle a vu les documents et les chiffres, on ne l'a plus entendu parler.

Alors c'est vrai qu'on peut toujours baisser le prix de l'eau mais moi je n'ai pas de recette miracle, je ne fais pas de miracle, je ne sais pas si vous fréquentez la Cité mariale, si vous avez des solutions trouvées mais quand on regarde comment se décompose le prix de l'eau, vous avez d'une part les charges salariales et si vous avez observé avec précision le dernier document qui vous a été soumis à la précédente réunion vous avez peut-être remarqué qu'en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, on a réduit le personnel entre 2008 et 2014 de six personnes, ce qui fait que la masse salariale a considérablement baissé ; on a optimisé ce service. Aujourd'hui, il fonctionne dans des conditions optimales et on a tout fait pour trouver les techniques modernes, scientifiques et autres pour assurer un service de qualité.

Ensuite, le reste c'est quoi ? C'est le remboursement de l'emprunt en gros et c'est finalement les réparations, tout ce qui concerne l'état du réseau. Nous avons un réseau vieillissant, le schéma directeur d'adduction d'eau potable l'a mis en exergue ; celui qui concerne l'assainissement et qui est en cours d'étude va nous démontrer également qu'il y a des travaux à faire. Alors en ce qui concerne donc les fuites, il y en a. Alors si on ne répare pas les fuites effectivement on ne fera pas de frais, là on est tranquille on ne notera pas le prix de l'eau, mais il y a une forte proportion de fuites sur ce réseau dans certains secteurs de la Ville, les secteurs vieillissants, la vieille Ville, qui était soumise à des contraintes ; également des réseaux qui ont été créés dans des lotissements réalisés dans les années 1960 et pas dans les meilleures conditions. Nous avons aujourd'hui, avec le schéma d'A.E.P. (adducteur d'eau potable) une connaissance parfaite des secteurs où nous avons des fuites importantes. Maintenant, il faut les réparer : ça a un coût et il va bien falloir trouver le financement pour réparer ces fuites et c'est la raison pour laquelle on vous propose dans le budget une part qui concerne donc ces travaux.



Alors quand vous mettez personnel, emprunt et réparations ensemble, moi je ne vois pas où l'on pourrait tirer. Rassurez-vous, il n'y a pas d'emploi fictif, il n'y a pas de faux frais. Tout ce que j'ai remarqué c'est ce que donnait ou versait le service de l'eau au COS, c'était de l'ordre de 4 000 €, c'est bien, je trouve que c'est une bonne chose mais ce sont vraiment les dépenses qui ne s'affectent pas directement au service de l'eau, c'est une bonne chose.

Donc, vous pouvez chercher, si vous trouvez une solution je suis preneur parce que ça fait cinq ans qu'on essaie de trouver les solutions pour maintenir le prix de l'eau et ce n'est pas fini puisque les agences de bassin nous annoncent de nouvelles redevances, le Grenelle de l'Environnement prévoit également une modification de certains tarifs et il faut s'attendre qu'un jour ou l'autre il faille réviser le prix de l'eau pour l'accorder avec les dépenses afférentes.

Jean-Luc MAFFRE :

En ce qui nous concerne on s'abstiendra sur l'assainissement et on votera contre sur le prix de l'eau parce que dans l'état actuel nous on a des informations comme quoi le prix de l'eau est beaucoup plus cher que dans certaines autres villes et on en a entendu parler mais alors on est moins informés, on n'a pas ce fameux rapport de la Chambre Régionale des Comptes, donc on ne peut pas tenir compte de rapport qu'on n'a pas eu. On sera peut-être comme Marie PIQUE plus tard, mais pour le moment on votera contre parce qu'on estime que le prix de l'eau est trop cher à Cahors et nous, on a entendu parler d'un euro de plus au m³ par rapport à Toulouse, par exemple. Et quant au reste des coûts, je passe l'historique, peut-être la centrale d'assainissement aurait peut-être pu coûter moins cher mais je ne suis pas aussi expert que Monsieur COUPY, voilà.

Le Maire :

Le rapport viendra mais il y a d'ores et déjà des études qui ont été faites récemment. Je crois d'ailleurs que c'était Andréa QUERAUD qui intervenait sur un rapport qui faisait un comparatif des prix de l'eau et qui démontrait clairement, cela avait été repris par la Presse, que le prix de l'eau à Cahors était plutôt inférieur à la moyenne ; en revanche, pour l'assainissement il est clair qu'il est un peu supérieur à la moyenne parce que la collectivité a été obligée d'intégrer la station d'épuration dont il a été question précédemment. Cette dernière a été financée intégralement par l'emprunt. Il n'y avait plus de réserve pour financer cette station et donc effectivement, ces coûts doivent être intégrés. Reste que beaucoup de collectivités seront contraintes de construire ces stations d'épuration et qu'elles devront progressivement reporter cette charge sur le prix de l'assainissement. Le différentiel se réduira donc de fait.

Monsieur HUREAUX :

Juste un mot. Le marché de cette station d'épuration a été passé à la fin de l'an 2000. J'avoue que j'étais le seul qui ne voulait pas l'avaliser parce que je trouvais que cette station coûtait trop cher. Malheureusement, je n'ai pas remporté la conviction de mes collègues et amis à ce moment là.

Le Maire :

C'est une réalité.

Daniel COUPY :

Vous auriez du insister Monsieur HUREAUX puisque cette station d'épuration, elle traite aujourd'hui - en récupérant la Commune de Pradines, en équivalent/habitants (c'est ainsi que l'on compte la charge polluante), 22, 23 000 équivalent/habitants. Elle a été construite et calculée pour 42 000 équivalent/habitants.

Si vous avez l'occasion de visiter la station, vous verrez qu'il y a une file complète, il y a une double file pour le traitement du secondaire et vous verrez, il y a une file qui ne fonctionne

M

pas : ça représente à peu près 150m² couverts sur deux niveaux qui ont été construits pour rien. Donc, vous auriez dû à l'époque, insister.

M. HUREAUX :

Insister ? Mais je n'étais pas majoritaire dans la majorité, si vous voyez ce que je veux dire.

Isabelle EYMES :

Je m'abstiendrai sur le budget assainissement et je voterai contre sur le budget de l'eau. Voilà, pour tout ce qui a été dit, mais j'entends les réponses mais j'attends aussi ce fameux rapport de la Cour des Comptes.

Le Maire :

Je suis prudent mais nous avons des premiers éléments en ce sens en effet.

Yannick LE QUENTREC :

Une dernière question par rapport à vos explications. Il est bien évident que si on fait en sorte de perdre moins d'eau, cette eau là grâce à des travaux en investissement ; cette eau là qu'est ce que vous en faites ? On la vend ?

Elle ira dans le Lot, bon d'accord. Je croyais qu'on en vendait une partie.

Daniel COUPY :

Pas du tout, pas du tout. L'eau qui est perdue par les fuites je dois vous faire une confidence elle ne coûte rien. Elle n'est pas traitée, c'est de l'eau qui arrive de la Fontaine, qui ne coûte absolument rien. Alors on pourrait se poser la question, pourquoi réparer les fuites alors que le coût des réparations est supérieur à l'économie que l'on peut faire au niveau de la production d'eau ? On le fait parce qu'on ne peut pas aujourd'hui se permettre de perdre de l'eau et on doit montrer l'exemple. Alors juste une petite précision pour donner quelques chiffres à l'ensemble des participants à ce Conseil qui n'ont peut-être pas toutes les données : nous pompons tous les jours environ 10 000 m³ d'eau à la Fontaine des Chartreux, ce qui fait à peu près 1 million, 1 million 2 de m³ vendus sur Cahors ; et la totalité représente 3 millions de m³ pompés par an.

La Fontaine des Chartreux produit par an entre 60 et 70 millions de m³. Oui, il y a de la marge. On peut laisser couler les fuites mais ce n'est pas l'objectif de la maison. Tous les jours la fontaine produit entre 150 000 et 300 000 m³ et on en a besoin de 10 000. Alors, maintenant cette eau est traitée et renvoyée dans le milieu naturel, c'est-à-dire dans la rivière, elle est de très bonne qualité puisque la rivière est de qualité baignade ; donc vous voyez, on renvoie dans le milieu naturel l'eau que prélèvent et utilisent les Cadurciens.

Dernier point puisque j'ai le micro, on a fait des économies d'eau. La consommation a baissé de 6% en deux ans, c'est peut-être une bonne chose pour la planète ; ce n'était pas nécessaire pour Cahors, ce n'était pas nécessaire non plus pour le budget de l'eau puisque les recettes permettent juste d'équilibrer les dépenses et moins vous consommez d'eau moins vous avez de recettes, ce qui fait qu'il faut l'année suivante, augmenter un petit peu le prix de l'eau pour retrouver l'équilibre financier. Je vous laisse réfléchir sur ce sujet.

Oui, c'est un paradoxe.

Dernier point, si on consommait deux fois plus de m³ d'eau et bien on paierait presque deux fois moins. Mais enfin les recettes globales seraient les mêmes.

Isabelle EYMES :

Monsieur COUPY, sur le fait qu'on consomme de moins en moins d'eau, ce qui est une bonne chose, je voulais savoir s'il y avait un tarif différentiel sur le mésusage.

Daniel COUPY :

Il n'y a pas de tarif préférentiel en fonction de la consommation, mais nous avons en début de mandat, supprimé l'abonnement et facturé l'eau aux premiers m³. Juste une précision

vous aviez en 2008 un abonnement de 32 € et un prix du m³ qui était de l'ordre de 1,50 €. On a donc supprimé ces 32 €, on a légèrement augmenté le prix du m³ qui a dû passer de 1,50 € à 1,60 € ; je n'ai pas les chiffres exacts mais c'est dans ces eaux là, ce qui fait que l'abonné qui consomme 10m³ n'avait pas 32 € plus 10 fois le prix unitaire, il n'avait plus que 10 fois le prix unitaire ce qui permettait aux petits abonnés de payer moins cher, l'équilibre s'établissant à 118m³. A partir de là, la facture était plus lourde que l'année précédente. Alors, voilà ce que l'on a prévu et sachez que chaque fois que l'on réduit le prix de l'eau pour certains, mécaniquement il faut le remonter pour d'autres sinon on va manquer de recettes.

Le Maire :

Je pense que le débat a été riche sur la question de l'eau et de l'assainissement. Je le soumets à votre approbation.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adopter le budget primitif de l'Assainissement 2014, incluant les reports et les résultats de 2013, pour un montant global de 4 605 000,00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les emprunts pour l'exercice 2014 à hauteur de 264 516,19 € (reports inclus).

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER, Mme LE QUENTREC, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

12. Adoption du Budget Primitif 2014 du service de l'Eau

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Le budget de l'Eau s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

En section de fonctionnement à la somme de 2 290 000 €

Dont : Total des dépenses réelles de fonctionnement :	1 829 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	461 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement :	2 258 136,78 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	16 863,22 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	15 000,00 €

En section d'investissement à la somme de 1 145 000 €

Dont : Total des dépenses réelles d'investissement :	894 826,14 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses N-1	215 173,86 €
Total des recettes réelles d'investissement :	477 179,20 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	481 000,00 €
Résultat d'investissement reporté :	156 448,33 €
Restes à réaliser en recettes N-1	30 372,47 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adopter le budget primitif de l'Eau 2014, incluant les reports et les résultats de 2013, pour un montant global de 3 435 000,00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les emprunts pour l'exercice 2014 à hauteur de 107 179,20 €.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme EYMES votent contre.
Mme SOLER, Mme LEQUENTREC s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

14

13. Adoption du Budget Primitif 2014 du service du Stationnement

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Les prévisions pour 2014 arrêtées à 1 570 000 €. C'est un budget annexe parce que les coûts doivent être supportés par l'utilisateur. On sait que ce n'est pas tout à fait comme ça que ça marche malheureusement. Donc, les prévisions sur 2 570 000 € sont basées sur celles comme on a fait pour réaliser le budget 2014, en se basant tout simplement sur les précédentes prévisions et réalisations et comme on est au mois d'avril, on a pu constater les premières réalisations du premier trimestre 2014. Donc le budget est calé sur les dépenses du premier trimestre 2014, plutôt les recettes pardon, avec une augmentation de 15% sur le premier trimestre 2014 pour l'Amphithéâtre. Je ne sais pas si tout à l'heure vous voudrez évoquer le parking, j'en finis avec les prévisions budgétaires pour vous dire qu'aux vues des prévisions de charges et de recettes 2014, il sera nécessaire cette année, de verser une subvention d'équilibre, du budget de la Ville vers le budget stationnement d'un montant de 280 000 € ; c'est un peu moins que ce que l'on avait annoncé au débat d'orientation budgétaire et en tout état de cause, c'est une prévision dont le montant sera réajusté en fin d'exercice quand on aura le montant réel à couvrir.

Là aussi, vous avez le détail des recettes et des dépenses, parking par parking, sur le rapport de présentation à la fois sur un tableau, sur un camembert. Ça a été très bien réalisé par les services ainsi même que la répartition des charges par parking.

- Vu la présentation du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil municipal du 11 avril dernier,

Le budget du stationnement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

En section de fonctionnement à la somme de 1 570 000 €

Dont : Total des dépenses réelles de fonctionnement :	1 118 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	452 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement :	1 526 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	44 000,00 €

Au vu des prévisions de charges et de recettes 2014, la subvention d'équilibre nécessaire est de 280 000 € dans les conditions des dérogations prévues à l'article L.2224-2 du CGCT (eu égard au nombre d'utilisateurs et de la réalisation d'un investissement important, la hausse des tarifs serait trop excessive).

En investissement les recettes et les dépenses s'équilibrent à 744 000 €, il s'agit de travaux ou d'amortissements dont 515 000 € de remboursement en capital de la dette. Sur les travaux, il y a toujours des travaux qui n'ont pas été soldés, les travaux INRAP 142 000 €, il y a aussi l'acquisition d'un véhicule pour aller d'un parking à l'autre et du matériel de vidéo, le changement des écrans LCD sur les écrans de contrôle, etc.

Serge MUNTE :

Juste par rapport à ce budget primitif de stationnement vous avez vu que depuis plusieurs années, on fait appel au budget principal pour équilibrer ce budget qui devrait être équilibré en lui-même.

Deux solutions pour équilibrer ce budget mais qui sont difficiles par rapport à la population, c'est d'augmenter - mais d'une façon très sensible - les tarifs de stationnement que ce soit de surface ou dans les parkings ce qui pourrait aboutir aussi à une diminution de la fréquentation qui n'irait pas dans le bon sens parce que même si on est dans les tarifs des

villes de même strate, pour arriver à une recette supplémentaire de 280 000 € je vous laisse imaginer les augmentations qui seraient nécessaires. Après bien sûr, il faut que les personnes se rendent de plus en plus et payent leur stationnement, mais là c'est l'attractivité de la Ville qui est en jeu. C'est vrai que, moi j'ai les statistiques, on suit les statistiques mois par mois et c'est vrai que la fréquentation est importante, que ce soit en stationnement de surface ou sur les quatre parkings concernés. Juste un chiffre au parking de l'Amphithéâtre puisqu'on le regarde plus spécialement : au mois de décembre 2013 il y a 20 167 véhicules qui sont rentrés dans le parking de l'Amphithéâtre donc il y a de la rotation, mais malheureusement malgré ça il faudrait presque doubler les tarifs pour arriver à récupérer puisqu'il manque quand même 280 000 €.

Isabelle EYMES :

Moi, je vais faire une intervention un peu à contre courant et je voterai contre ce budget, sur le principe même du budget annexe de stationnement et pour dire, qu'à mon sens, tant que le stationnement dans Cahors sera considéré comme une recette venant équilibrer une dépense, il sera impossible de limiter le trafics des véhicules dans Cahors. Pourtant ce trafic est générateur de nuisances multiples, il est contraire aux préconisations de l'agenda 21 et à la vocation touristique de la Ville me semble-t-il. A mon sens, le stationnement devrait être réintégré dans le budget principal et son coût évidemment qui est élevé de par notamment le coût du parking de l'Amphithéâtre je le comprends bien, je pense que son coût devrait être supporté par l'ensemble du budget. Et je crois que c'est à partir de là qu'on pourrait parler d'une véritable politique environnementale possible pour Cahors. Alors on parle d'attractivité de la Ville, pour moi l'attractivité de la Ville elle est là. Voilà, quant à la rotation des parkings, je voulais poser une question parce qu'on m'a demandé au niveau des administrations de la Ville pourquoi il y avait eu refus de la Mairie, je vous le livre comme ça, de pouvoir à la fois l'hôpital, à la fois les impôts etc.. ne pas pouvoir se garer moyennant une tarification spéciale dans ce parking de l'Amphithéâtre.

Le Maire :

Qu'il soit reporté sur le budget général ou sur le budget de stationnement, il représente un coût. Il faudra bien assumer, à moins de considérer qu'aucune voiture ne rentre dans la Ville, auquel cas nous n'aurions pas besoin de stationnement. Rien n'interdit les voitures de pouvoir entrer dans la ville même si l'on a, vous l'avez vu, des solutions alternatives. Ensuite, il y a une vraie stratégie en matière de stationnement. Le stationnement de centre ville est un stationnement à rotation rapide qui est réservé à la vitalité des commerces et offre la possibilité d'aller dans une administration rapidement. Ensuite, toute la politique qui est menée pour ce que l'on appelle les pendulaires, c'est ce que vous évoquez, c'est-à-dire nos concitoyens qui viennent travailler le matin et qui repartent le soir. Ils occupent toute la journée une place de stationnement et n'ont la plupart du temps pas de propension à s'acquitter d'un paiement. Ici, la stratégie consiste à leur donner la possibilité de pouvoir se garer à proximité ; Il s'agit des parkings que nous avons mis en place à Michelet, afin de se rendre au centre-ville à pieds ou aux entrées de ville avec une liaison à la ville en navettes et en bus urbains. Donc, il y a une vraie stratégie de stationnement qui a été mise en place et qui est fonction du statut de celui qui utilise le stationnement, de la typologie d'usagers concernés. C'est pour cela qu'au départ, nous avons accepté pour remplir le parking souterrain, que certains agents de l'hôpital puissent, par le paiement d'un abonnement, utiliser l'Amphithéâtre.

Mais lorsque la fréquentation a augmenté et que l'on s'est retrouvé ponctuellement avec des pics à 90 – 95% d'occupation des places, nous avons réservé l'Amphithéâtre à de la rotation rapide. Il y a donc des explications et il y a une vraie stratégie de stationnement qui est mise en place.

Je ne sais pas si j'ai répondu à vos interrogations.

Isabelle EYMES :

Oui, ce sont deux visions différentes de la chose.

Le Maire :

Oui, sauf que je n'ai pas très bien compris ce que vous proposiez par rapport au stationnement. S'il suffit de proposer que le budget stationnement soit intégré au budget général, vous me direz comment on le finance, c'est tout.

Isabelle EYMES :

Mais je pense que dans le cadre du budget principal, général, on peut le financer. Mais il ne faut plus à mon sens le considérer comme une recette, vous voyez la différence elle est là, voilà. Simplement par rapport au parking de l'Amphithéâtre, il m'avait semblé lire que son occupation était en baisse, donc voilà je me pose la question : est ce qu'il ne vaut pas mieux avoir des abonnements ou tarifications pour les gens des administrations et remplir ce parking surtout que ces gens là pendant les vacances et pendant les week-ends, n'amèneront pas leur voiture, donc ça ne nuira pas à l'occupation par le touriste et ensuite sur les rotations rapides, je tiens à vous dire que moi j'habite près de la gare et que les gens qui partent sur la gare pendant plusieurs jours, ne se garent pas sur le parking de la gare, il est payant d'accord et donc ces gens là, ce n'est pas de la rotation rapide.

Le Maire :

Ce parking de la gare ne nous appartient pas.

Isabelle EYMES :

Et bien justement, je sais bien qu'il ne nous appartient pas mais ces gens là, ils se garent, et ils se garent pendant une semaine – quinze jours, voire plus.

Le Maire :

Sur la question des finances, Vincent BOUILLAGUET.

Serge MUNTE :

Juste par rapport à la fréquentation des parkings, ils sont en augmentation depuis deux ans. Chaque mois ils augmentent mais par rapport à l'Amphithéâtre, nous avons construit un parking, pas un garage. Donc il faut qu'il y ait de la rotation. Si on accepte que toutes les personnes qui viennent travailler mettent leur voiture à 8 heures jusqu'à 16h ou 17h, ce n'est pas la peine de construire un parking, il faut construire des garages. Ce n'est pas du tout la même façon de voir les choses. La mandature précédente a construit un parking, c'est pour de la rotation. Donc, on ne peut pas immobiliser toute la journée ce parking de 371 places pour des personnes. En plus, quand on vient travailler, je crois que votre parti le porte, on a des parkings délestage, on peut donc mettre son véhicule à l'extérieur de Cahors ; la navette est gratuite, elle vous conduit au centre ville. Donc, je pense qu'au lieu de porter cette revendication, vous devriez nous soutenir et dire à ces personnes là, au lieu de demander un abonnement à l'Amphithéâtre de mettre leurs voitures à l'extérieur de la Ville, je crois que cela va dans votre sens.

Isabelle EYMES :

Je veux dire que des abonnements existent quand même au parking de l'Amphithéâtre, donc il sert déjà de garage.

Le Maire :

On vient de vous expliquer qu'il y en avait de moins en moins.

Isabelle EYMES :

Oui mais moi je me pose la question, j'entends ce que vous dites mais plutôt qu'il y ait un taux d'occupation en baisse.

Le Maire :

Il est en hausse, on vient de vous l'indiquer. Pour le parking de l'Amphithéâtre le taux d'occupation est en hausse bien entendu, chaque année on gagne 1 ou 2%.

Isabelle EYMES :

Je suis désolée.

Le Maire :

Non mais il est normal, il n'y a pas de souci, qu'on pose des questions. On fait preuve de pédagogie et en plus, vous vous intéressez. Mais j'essaie aussi de préciser un certain nombre d'éléments notamment lorsque les choses ne sont pas possibles.

Isabelle EYMES :

Ce que je veux dire c'est qu'il est quand même déficitaire ce parking.

Le Maire :

Ah mais cela, c'est autre chose. Vous avez raison, je partage. On peut aussi considérer qu'on n'avait pas à le construire- ce qui n'est pas ma position d'ailleurs - . Vincent BOUILLAGUET pour la partie du budget général parce que c'est important quand même, que vous ayez tous les éléments.

Vincent BOUILLAGUET :

On en a pour 70 ans à peu près à le payer.

Pour vous dire par rapport à la réintégration dans le budget principal, ce n'est tout simplement pas possible puisque c'est un SPIC, un service public industriel et commercial, qui doit être un budget annexe donc comme l'eau, comme l'assainissement dont le coût doit être supporté par l'utilisateur et donc en aucun cas, ça ne peut pas être intégré dans le budget de la Ville. Ce n'est pas aux contribuables de payer mais à l'utilisateur. Malheureusement, à hauteur de 280 000 € peut-être cette année, le contribuable en aura de sa poche.

En section d'investissement à la somme de 744 000 €

Dont : Total des dépenses réelles d'investissement :	545 313,76 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses N-1	153 686,24 €
Total des recettes réelles d'investissement :	268,33 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	453 000,00 €
Résultat d'investissement reporté :	210 822,78 €
Restes à réaliser en recettes N-1	79 908,89 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu la délibération du 12 décembre 2011 sur les conditions de la subvention d'équilibre,

- D'adopter le budget primitif du stationnement 2014, incluant les reports et les résultats de 2013, pour un montant global de 2 314 000 €,
- D'accepter le versement d'une subvention nécessaire à l'équilibre du budget stationnement 2014. Elle sera ajustée, en fin d'année, en fonction des charges payées et des recettes effectivement réalisées et plafonnée à l'inscription du budget 2014 soit 280 000 €,
- De préciser que cette somme est inscrite au chapitre 67 du budget principal,

- De préciser que cette subvention pourra être remboursée au budget principal lorsque le résultat du budget stationnement sera excédentaire (article R.2221-90 du CGCT),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme EYMES vote contre.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER, Mme LEQUENTREC s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

Arrivée de Mme Hélène LENEVEU à 20h30.

Présents : 31

Excusés : 4

Procuration(s) : 4

14. Adoption du Budget Primitif 2014 de la Ville

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

A la fois, vous aviez des documents dans le rapport de présentation qui vient d'être transmis et à la fois, depuis quelques années, on présente les grandes lignes sur l'écran non pas géant, mais pour permettre de mieux comprendre avec un peu de publicité en première page sur le site internet de la Collectivité www.mairie-cahors.fr où vous avez tout ce qui se passe sur la collectivité.

Donc le budget de la Commune est établi en sections de fonctionnement et sections d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses et il s'équilibre à la hauteur de 27 570 000 € en fonctionnement et 11 650 000 € en investissement.

Donc, je vous propose d'en voir les grandes lignes en commençant par les dépenses, par le fonctionnement. C'est le budget de la Ville, fonctionnement 2014 avec immédiatement les premiers chiffres. Il s'agit, j'espère que vous le voyez en haut, des charges à caractère général à hauteur de 5 083 000 € .

Pour mémoire, vous avez sur la colonne de gauche BP (budget primitif) 2013 et DM (décisions modificatives) qui étaient venues affiner les prévisions du budget primitif.

Donc, le budget primitif 2013 avec en plus les décisions modificatives, donnaient 5 419 000 € en charge à caractère général mais par contre s'agissant du budget primitif, au départ c'était 5 370 000 € donc nous sommes en baisse significative de budget primitif à budget primitif de 5,4%.

Or, ces charges correspondent à tout le fonctionnement des services, les fournitures, prestations nécessaires à l'activité de la collectivité. Tous les services font l'objet d'un suivi rigoureux, je vais répéter des choses que j'ai dites lors du DOB, mais je les redits : on a redemandé aux services une baisse de 10% hors fluide, mais à chaque service de faire des efforts sur les dépenses annuelles à hauteur de 10%, ça devient pas facile mais voilà. La prévision 2014 elle, comporte essentiellement l'augmentation du taux de TVA de 19,6 à 20% notamment sur les fluides bien sûr puisque les fluides représentent une part très importante, un peu plus d'un million, et suite au diagnostic énergétique démarré l'année dernière une enveloppe spécifique sera affectée à partir de 2014 à la rénovation thermique des bâtiments municipaux pour continuer la recherche d'économie.

Ensuite vous avez le 0,12, les charges de personnel.

L'an passé le budget primitif, les dépenses personnelles s'élevaient à 12 730 000 €. Alors je l'ai dit lors du DOB la masse salariale est parfaitement maîtrisée par l'équipe et les services ; le chapitre des dépenses de personnel est en légère baisse par rapport également au budget primitif de 2013. Les mutualisations des services compensent pour partie, parce que vous savez qu'on mutualise de plus en plus les services ; la réforme notamment en 2014, de la

catégorie C avec des augmentations, ça compense également la participation de 5 € à la prévoyance des agents, la hausse de l'assurance statutaire ainsi que l'augmentation annuelle liée à GVT, le fameux glissement vieillesse technicité. Donc, nous sommes à peu près dans des charges à peu près constantes en personnel, plutôt en baisse de BP à BP.

Sur le 65, les charges de gestion courantes, de quoi s'agit-il ? Ici, il y a une petite augmentation qui est liée notamment à l'augmentation des subventions versées à CCAS, il y a 132 000 € supplémentaires versés au CCAS. C'est dû notamment, au nouveau mode de paiement des crèches qui a été adopté par le législateur récemment et à l'augmentation aussi, à la Caisse des écoles, en raison d'admissions en irrécouvrables de créances proposées par le comptable. Dans ce chapitre 65, il y a également les subventions aux associations ; là j'attire votre attention sur le tissu associatif qui est particulièrement riche et auquel nous versons en comprenant le COS de la Mairie, 1 007 000 €, soit plus d'un million d'Euros de subventions. On les maintient cette année, au même niveau que l'an passé. Je dois dire qu'il s'agit d'un effort considérable pour la Collectivité parce que je ne sais pas si cet effort, ça fera l'objet du débat global, pourra être poursuivi les années prochaines puisque je vous rappelle qu'on cherche 3 000 000 € d'économies en fonctionnement de la mandature, donc ce n'est pas forcément facile de maintenir tous les engagements. On espère qu'on y parviendra.

S'agissant des autres subventions versées toujours dans ce chapitre, le CCAS je l'ai dit 132 000 € en plus pour un montant total de 1 160 000 € versé au CCAS ; 612 000 € aux crèches et 860 000 € au SDIS (service départemental des incendies).

Les charges financières se maintiennent bas actuellement, cela nous a permis en 2013 d'économiser d'une part et puis d'autre part, comme en 2013 on a beaucoup moins contracté que la prévision budgétaire en emprunts puisque nous avons emprunté 1 438 000 € en 2013, cela nous permet de limiter l'inscription des intérêts 2014 à hauteur de 1 300 000 €. Là aussi sur le débat d'orientation budgétaire, vous aviez un peu de littérature sur le sujet.

Les charges exceptionnelles, elles incluent dans ces 410 000€ vous avez notamment les 280 000 € évoqués de la subvention d'équilibre versée au budget du stationnement.

Donc on descend jusqu'en bas et là, vous voyez un total de dépenses de 27 570 000 €. Je reviendrai sur les opérations d'ordre à la fin je pense.

Sur les recettes, au chapitre 70, 758 350 €. Il s'agit des redevances récupérées, donc des prestations que nous vendons, les produits du service et notamment les refacturations au Grand Cahors notamment. C'est en légère baisse suite à l'optimisation du fonctionnement et notamment justement nous refacturons moins à l'EPCI. Ont également été réorganisés les marchés notamment celui du carburant que j'avais évoqué lors du DOB avec une diminution évaluée à 100 000 € puisqu'il y a l'approvisionnement direct dans les stations du service de stationnement, des stations de carburant, et puis la dernière réaffectation de charges directement à l'utilisateur des locaux ce qui fait que les produits du service en refacturation sont en baisse. Les utilisateurs des locaux qui payent eux-mêmes forcément ne sont pas refacturés et donc ça ne nous fait pas de recette attendue sur ce chapitre.

Les impôts et taxes :

Un rappel : l'évolution du produit fiscal n'est pas lié à l'augmentation des taux vous le savez ; on va y revenir largement j'imagine, dans le débat et notamment lorsque nous adopterons les taux 2014 ; donc l'évolution du produit fiscal est lié d'une part à la revalorisation des

valeurs locatives qui sont votées chaque année par la loi de finances, donc ça nous échappe en local et puis également à la dynamique des bases qui est certes, parfois modeste mais qui existe avec une revalorisation tant en taxes d'habitation qu'en taxes foncières. Si on construit des logements, s'il y a un taux d'occupation plus important des logements vacants etc., forcément, on a une évolution du produit fiscal sans avoir touché par ailleurs aux taux de fiscalité. Donc, le produit fiscal global attendu pour l'équilibre du budget se situe à 16 548 000 €, ce n'est pas la totalité des 19 840 000 € qui comprennent d'autres taxes que je vais détailler ; par exemple l'attribution de compensations du Grand Cahors, on en avait parlé également, on en reparlera à de multiples reprises, l'attribution de compensations c'est le transfert de compétences d'une collectivité à une autre qui fait que le transfert de compétences s'accompagne de la récupération des sommes correspondantes ; dans la mesure où on a mutualisé davantage de services au fur et à mesure, nous recevons de moins en moins d'attribution de compensations de la part du Grand Cahors. En 2013 par exemple, nous avons voté en septembre 2013 la mutualisation d'autres services comme la commande publique, l'informatique, le conseil emplois-compétences qui font que ces recettes, nous ne les avons plus en attribution de compensation.

Il y a également dans ce chapitre 73 impôts et taxes, le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure, il est prévu à un niveau identique à celui de 2013. Voilà pour l'essentiel. Il y a également un fond de péréquation intercommunal et communal qui a été créé par la loi des finances 2012 mais pour l'instant il n'a pas été notifié pour 2014. Voilà pour ce chapitre.

Les notations, alors de quoi s'agit-il ? Ces notations sont essentiellement des notations de l'Etat, elles sont en baisse pour la troisième année consécutive. Il faut quand même le voir dans l'équilibre général du budget. Nous sommes bien obligés de faire des efforts dans les dépenses de fonctionnement dans la mesure où les notations n'augmentent pas et les espèces sont même en baisse. Nous avons la DGF qui a été notifiée et qui est en baisse de 207 000 € dans le cadre de la contribution du redressement des comptes publics, une baisse de 207 000 € c'est quand même très important et on imagine d'après les informations que nous avons tous que la tendance se confirmera dans les deux prochaines années. C'est estimé à 0,8% des recettes réelles de l'exercice N-2, c'est quand même assez colossal doit on dire.

La DSU a été notifiée à hauteur de 344 535 € contre 340 000 € donc 4 000 € de plus par rapport à notre prévision. Nous avons inscrit 340 000 € sur ce budget 2014 mais on a eu la notification en fait hier 17 avril, donc on n'a pas pu cocher les chiffres aujourd'hui même. Pour le reste c'est conforme aux prévisions que vous voyez.

Ensuite les autres subventions de fonctionnement qui sont toujours dans ce chapitre, nous avons mis les mêmes montants.

Sur les autres produits de gestion courante ici il n'y a pas grand-chose, il n'y a que l'encaissement des loyers dans cette rubrique. Pour information, il y a les anciens logements des instituteurs, les locaux loués à FR3, le cinéma ABC, les terrasses Valentré et tout le patrimoine communal qui est loué.

Dans les produits exceptionnels comme le nom l'indique, c'est difficile par avance de connaître les produits exceptionnels sinon ils seraient dans des produits traditionnels si je puis dire.

En 2013, on avait constaté des produits exceptionnels notamment à la demande du comptable public qui avait fait émettre des titres de recettes suite à des condamnations au titre de garantie décennale notamment du marché du Palais des Sports qui avait été

provisionné, des remboursements de fluides par EDF, des remboursements d'assurances suite à des sinistres. Donc, c'est un chapitre non pas fourre-tout mais où on met des produits qui peuvent difficilement être prévus longtemps à l'avance.

Le 013, de quoi s'agit-il ? Ce sont des recettes qui font l'objet d'un titre mais qui sont en atténuation d'une dépense, c'est-à-dire on a constaté la dépense et on récupère l'argent, par exemple des congés maladie. On a bien payé la personne, on récupère l'argent où en principe ce sont des recettes en venant de l'agglomération, des frais de personnel aussi, des reversements de charges sur des contrats d'avenir, des produits comme ça. Ce sont des recettes réelles mais qui viennent en atténuation comme le nom l'indique, de dépenses constatées, donc ce n'est pas vraiment une recette.

Le résultat de fonctionnement affecté :

Tout à l'heure dans les délibérations précédents on a parlé du résultat de fonctionnement 2013 qui s'élève à 3 068 000 € et on a vu également que le déficit d'investissement était de 1 670 000 € or, ce déficit d'investissement qui va être forcément dans la planche suivante sur l'investissement doit être couvert par la mise en réserve d'une partie du résultat de fonctionnement, c'est un peu technique excusez-moi. On est bien obligé d'expliquer cela. Vous avez un excédent de fonctionnement et il couvre quoi ? il couvre d'abord les déficits quand il y en a, et au cas d'espèces, ce sont en général des déficits d'investissements puisqu'il s'agit d'autofinancement. Le solde du résultat de fonctionnement 1 398 000 € en 2014 est reportable en fonctionnement.

Le total des recettes :

Là, il s'agit de travaux en régie pour ce qui n'était pas dans les précédentes mandatures ce sont les travaux réalisés et qui sont facturés sur les travaux réalisés par les agents de la collectivité. Donc un équilibre à hauteur de 27 570 000 € en fonctionnement ; en conclusion sur ce chapitre et sur cette partie fonctionnement, on peut retenir que les dépenses sont maîtrisées me semblent-il, c'est même une certitude puisqu'il y a une baisse de budget primitif à budget primitif de 2,3% ; que les recettes sont peu évolutives puisque pour une certaine partie d'entre-elles, elles sont évolutives certes, mais vous voyez que les notations sont en baisse DGF, DSU, compensations fiscales. On a 176 000 € au global en notations au budget primitif 2014, soit une baisse de 3,96%, donc c'est quand même une baisse très significative et des recettes fiscales qui ne sont pas augmentées du fait de notre vote à venir prochainement dans une délibération puisqu'on maintient le 0%.

Sur l'investissement, c'est une nouvelle diapositive, un nouveau slide qui est proposé avec un total de dépenses d'investissement qui s'élève au 11 650 000 €, vous le verrez à la fin. De quoi est constitué le budget de la Ville en investissements ? En premier lieu du remboursement, c'est le premier chiffre du remboursement de la dette en capital, avec 3 070 000 € d'inscrit et de prévus au budget 2014. C'est bien moins que ce que nous avons en 2013 ; ça résulte des négociations qui avaient été menées d'une part en 2006 et puis après, en 2012 qui donnaient d'autres vies à nos emprunts. Donc, là, pas plus, juste dire que notre ligne de conduite on va la maintenir, on l'a dit au DOB, on le redira tout au long de la mandature : c'est que le capital doit être en priorité couvert par l'autofinancement dégagé du fonctionnement de manière à pouvoir toujours avoir de l'épargne dégagée suffisamment et on limite le recours à l'emprunt d'une manière la plus drastique possible.

Sur les dépenses d'investissement :

Un petit rappel d'abord, sur l'investissement, parce qu'on a changé un peu la façon de travailler en arrivant, on a décidé d'adopter les principes depuis 2011 sur l'investissement c'est quelque chose de pluriannuel donc on a décidé sur l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement le PPI, de réaliser un document réaliste et réalisable. Je reprends les propos

de Martine l'an dernier : pourquoi réaliser un document réaliste et réalisable ? Parce qu'on pourrait facilement se faire plaisir en investissement et mettre des montants non pas fantaisistes forcément mais mettre des programmes un peu couchés sur le papier qu'on financerait en face par des emprunts éventuellement et qu'on ne mobiliserait que ce l'on déciderait au moment où on le ferait. Ce n'est pas sérieux. Il faut arriver autant que faire se peut, de mettre des projets bien optimisés, travaillés, financés dont on connaît par avance à peu près le subventionnement. A cet égard, je laisserai tout à l'heure la parole à Michel SIMON qui vous détaillera les projets d'investissement, mais j'insiste sur ces principes c'est-à-dire qu'on ne met ici que des montants raisonnables, et donc on ne veut pas mobiliser des emprunts supérieurs à ce que nous remboursons sur le même exercice en capital ; et puis enfin un troisième principe, c'est d'essayer que ce qui est inscrit dans le budget soit réalisé dans l'année c'est-à-dire d'avoir un taux d'exécution le plus fidèle, le plus proche possible de nos prévisions et de nos inscriptions de l'année.

Alors, cette année on a inscrit 6 149 947 € ; là vous avez deux montants : 5 376 773 € parce que les 5 376 000 € sont les travaux à proprement parler ou des acquisitions, alors que le 204 ce sont les subventions versées non pas encaissées mais versées comme les participations aux opérations façades ; c'est une dépense d'investissement mais c'est une subvention qu'on verse à des particuliers ou encore des participations qu'on verse à la FDEL, la fédération d'électricité. Vous savez qu'à chaque fois qu'il y a des travaux de voirie il y a des participations pour l'enfouissement des réseaux etc .. de la part de la ville de Cahors et donc ce sont des subventions d'équipement versées. C'est la raison pour laquelle vous avez le distingo entre deux montants mais tout à l'heure, Michel SIMON vous parlera de la totalité des 6 149 947 €. Ensuite, vous avez de part et d'autres, des opérations qui sont neutralisées puisqu'on les a en recettes et en dépenses, ce sont des inscriptions obligatoires, c'est lorsqu'il y a un péril, un incendie dans un immeuble de particuliers, en général c'est ce qui se passe et nous devons intervenir immédiatement donc avancer les fonds ; ensuite, il y a un remboursement donc c'est pour ça qu'on le retrouve en dépenses et en recettes. Les travaux en régie, on l'a vu tout à l'heure également en fonctionnement, je vous avais annoncé qu'on le retrouverait c'est une dépense et une recette mais ce sont des travaux réels faits par les équipes ; également vous avez les intégrations des études en dépenses et en recettes, le déficit est reporté, on fait remonter le déficit reporté qu'on a affecté tout à l'heure en anticipation, on vous l'a dit le résultat de fonctionnement qui va pour partie couvrir le déficit d'investissement et ensuite un total de 11 650 000 € en dépenses qu'on va retrouver forcément en recettes.

Qu'elles que soient les recettes d'investissement d'abord les notations, le fond de compensation de la TVA, le FCTVA, est versé par l'Etat de façon à compenser pour partie le paiement de la TVA par les collectivités locales ; comme tout le monde, les collectivités locales sont assujetties au paiement de la TVA mais dans sa grande générosité l'Etat reverse une partie de la TVA à hauteur de 15,4% du montant des dépenses de l'année précédente. L'estimation est de 820 000 € en 2014 et est incluse dans les 931 000 €. Il y a également dans ses dotations, la taxe d'aménagement avec une estimation de 111 000 € et la taxe d'aménagement et les fonctions notamment des surfaces taxables des projets immobiliers suite aux autorisations d'urbanisme qui sont délivrées.

Les subventions :

Par contre là, il s'agit des subventions reçues ; elles correspondent ici à la fois à des reports de subventions, subventions qu'on n'a pas encaissées et qu'on a réinscrites à hauteur de 893 000 € ; on a déjà 100 000 € de subventions notifiées pour l'exercice 2014 alors que nous ne sommes qu'au début de l'année et puis on a estimé à 359 000 € les amendes de

police ; les amendes de police sont une recette d'investissement qui s'encaisse sur ce chapitre.

Or, les demandes de subvention sont en cours au fur et à mesure que des projets sont élaborés ; ce sont essentiellement les services qui travaillent là-dessus et pour les élus Michel SIMON qui va à la pêche aux subventions. Nous attendons les subventions mais nous ne les inscrivons pas tant qu'on n'a pas les notifications des partenaires institutionnels, Conseil Régional, Conseil Général ou l'Europe. On inscrit un emprunt, on le met en emprunt par prudence et après, quand on a les notifications, elles viennent en déduction du montant de l'emprunt, c'est la raison pour laquelle en fin d'année, on emprunte moins que le montant inscrit au budget primitif. Nous observons une prudence de Sioux.

Les emprunts, c'est la bonne transition, vous voyez qu'on met une limite d'emprunt à 3 320 000 € mais en réalisation on cherchera à limiter ce montant à 3 000 000 € maximum qui correspond au montant du capital remboursé ; on l'a dit, mais on essaiera bien évidemment d'aller au-delà si on arrive à subventionner encore mieux nos projets.

1 670 000 € c'est l'affectation en réserve, je l'ai dit tout à l'heure, au 1 068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année précédente. Les sessions sont connues, les 335 000 € correspondent à des sessions qui sont déjà validées mais on les inscrit au budget 2014, il s'agit du terrain de l'imprimerie pour 265 000 € et le terrain de la Plaine du Pal pour 70 000 €.

Ensuite, les amortissements, le virement qu'on a vu tout à l'heure de la section de fonctionnement qui vient abonder cette fonction, c'est l'autofinancement et donc un équilibre général de l'investissement à 11 650 000 €, donc je pense que c'est le moment pour Michel SIMON, s'il est prêt, de présenter les opérations d'investissement budgétisées en 2014 à hauteur de 6 149 947 €.

Michel SIMON :

Donc, à partir de ce camembert et pour laisser un peu reprendre son souffle à Vincent, je vais essayer de vous commenter un peu ces chiffres et la partie d'investissement.

Je vais vous le présenter de trois manières :

La première, c'est en distinguant le nouveau budget 2014 dans ses 6 150 000 € qui s'élève à 5 263 000 € et les restes à réaliser de 886 000 €. Lorsque nous sommes arrivés en responsabilités, il y avait plus de restes à réaliser que d'opérations nouvelles chaque année. En 2011 avec Martine, avec notre DGST Christophe VACHET, on a arrêté cette hémorragie pour revenir aux exercices réels c'est-à-dire que là vraiment on a les limites du reste à réaliser autour de 15%.

La deuxième manière c'est de le décliner entre les investissements récurrents pour 1 547 000 € et 4 600 000 € pour les projets nouveaux. L'investissement récurrent, c'est ce qui est nécessaire à l'activité publique et quotidienne des services, je citerai le service Proximité, l'entretien des bâtiments du 1^{er} janvier au 31 décembre, toutes les activités scolaires et culturelles de la Ville, l'informatique etc. Tout cela chaque année représente au bas mot, 1 million ½ d'euros.

Enfin la troisième lecture on va la faire par entrée thématique qui permet ainsi de classer le budget entre les opérations en cours et les opérations nouvelles avec la préparation des futurs projets. Comme le montre le camembert, trois gros chapitres, on va s'arrêter sur ceux là essentiellement, les aménagements urbains pour 31%, au même niveau on retrouve le

patrimoine communal et les bâtiments pour 31% également suivi de pas trop loin, par les équipements scolaires pour 17%.

Dans les aménagements urbains on peut mettre en exergue la requalification des espaces publics du secteur sauvegardé, vous savez qu'on y tient énormément dans la reconquête de ce quartier avec la place Metges qui a été terminée au mois de février et la place Champollion qui démarrera au mois de septembre de cette année. Egalement, le fond de concours qui va au Grand Cahors pour les rues du secteur sauvegardé puisque nous avons un travail en fonction des compétences entre la Ville et le Grand Cahors ; le Grand Cahors ayant la compétence voirie et la Ville s'occupant de ce qui est amélioration, esthétique liée par exemple au secteur sauvegardé.

Le deuxième élément c'est la poursuite et la terminaison des aménagements de Cabessut sous maîtrise d'ouvrage du Grand Cahors mais où la Ville participe pour là aussi sous forme de fond de concours et anticipation sur la réfection de l'ensemble des réseaux lorsque cela est nécessaire. Cette année seront réalisées la rue et la place de la Croix et l'avenue Henri Martin pour terminer la requalification totale de ce quartier. Ce chapitre intègre également la terminaison de la révision du plan de sauvegarde et de mise en demeure du secteur sauvegardé, l'étude de programmation sur Chico Mendès mais j'y reviendrai tout à l'heure ainsi que des réserves nécessaires pour appliquer le droit de préemption urbain ou des commerces.

Dans le chapitre patrimoine communal et bâtiments : la poursuite du dispositif de nos façades dans le même principe d'un fond global, et là il faut que je vous donne quelques explications en la matière, du moins pour nos nouveaux collègues. Les aides qui sont portées aux propriétaires privés s'élèvent à 50%. Elles sont majorées même de 10% lorsque le bénéficiaire a des ressources inférieures à certains niveaux, c'est-à-dire on s'aligne à celles du logement social et des règles de l'ANAH pour inciter les propriétaires à participer à cette requalification de notre centre ville. Comment en est-on arrivé là ? Lorsque les aides antérieures se faisaient à un prix au m² qui était de l'ordre de 10-12 € du m² qui était subventionné, la personne qui habitait dans les Badernes qui faisait refaire son enduit, quand la façade décrépiçait, elle n'avait plus les moyens de faire. Donc, il nous fallait trouver une autre solution et nous sommes partis sur un principe non pas d'aide à refaire des enduits mais à requalifier carrément la façade médiévale du sol au plafond si je peux dire, c'est-à-dire, du rez de rue jusqu'à l'avant-toit, y compris la suppression des fils, des éléments disgracieux, la reprise des menuiseries, la reprise des ferronneries donc la remise en valeur vraiment patrimoniale de ces immeubles sur les façades ; mais pour financer ça, la Ville ne pouvait pas agir toute seule. Nous avons donc négocié deux ans pour mettre en place un fond alimenté géré par la Ville de Cahors et dans le budget, mais alimenté au titre de la politique des Grands Sites de Midi-Pyrénées par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général et le Grand Cahors plus la Ville de Cahors évidemment, ce qui nous a permis de dégager un montant de subvention de 200 000 € par an, soit 600 000 € sur les trois exercices de ce programme et je pense qu'au cours de l'année, je vous proposerai de le proroger d'un an, puisque, vu son succès, il faudrait qu'on puisse accompagner les propriétaires jusqu'au bout.

Dans ce cadre là je crois qu'il y a une opération qui à l'heure actuelle, est très significative et je vous invite à aller la voir, c'est place Champollion.

Cette propriétaire n'imaginait que de faire un simple ravalement ait pu mettre en valeur vraiment quelque chose d'exceptionnel en terme de qualité architecturale ; un grand arc qui se dessine, on le voit derrière le protège échafaudage et je pense qu'on va voir vraiment une véritable merveille derrière ce bâtiment. C'était le fondement même de ce principe que je viens de vous décrire, avoir un fond permettant à tous nos partenaires de participer et



d'aider nos propriétaires et de simplifier également des procédures administratives puisque au lieu d'avoir quatre arrêtés de subventions, les propriétaires n'en ont qu'un seul. Voilà, je me suis attardé un peu sur cet élément parce qu'il est assez essentiel et sachez que d'ailleurs, la région Midi-Pyrénées l'a pris en référence et donc l'a généralisé sur toutes les opérations Grand Site ou de Midi-Pyrénées.

Je poursuis donc mon propos ; nous avons dans ces aménagements également, la poursuite et la terminaison de la rénovation de Caviolle pour remettre les services dans des locaux adaptés à leurs missions et également, comme Vincent l'a dit, la rénovation thermique des bâtiments publics. On retrouve d'ailleurs dans ces rénovations, l'achèvement de la requalification complète de l'école Lucien-Bénac qui sera totalement remise en service dès la rentrée des vacances de Pâques ; le chantier est terminé, ils en sont au dernier nettoyage et donc le programme qui avait été envisagé sur trois exercices budgétaires qui, je le rappelle, est de plus de 3 000 000 € sans subvention celui-là puisque ni l'état ni l'Europe ni la région ni le département n'aident dans ce genre de chantier, donc près de 3 millions 1/2 sans subvention qui ont été consacrés aux écoles pendant ces trois exercices en parfaite concordance avec évidemment, le corps enseignant puisque ça a été un travail que nous avons mené avec Marie PIQUE sur ce projet et qui n'a pas pu se faire dans des conditions optimales puisque toutes les livraisons se sont faites aux dates qui avaient été initialement programmées. Nous avons aussi un petit chantier dans les cuisines, il est pas petit non, c'est l'aménagement des cuisines de la crèche Gribouille et également l'engagement des rénovations thermiques des bâtiments communaux.

Enfin, le troisième élément c'est la préparation toujours de futurs projets qui se dessinent au travers de l'engagement et de la poursuite des différentes études. Je vous ai parlé de celle de l'îlot Chico Mendès dans le secteur sauvegardé ou dans cet îlot autour de la MJC, les bâtiments sont, à l'heure actuelle, diagnostiqués et en pré-programmation tant par une équipe d'ingénierie pilotée par Philippe VERGES, architecte à Figeac, mais également par l'école d'architecture où tous les 32 élèves de l'école d'architecture de 5^{ème} année travaillent sur leur diplôme de fin d'année sur cet îlot. Nous aurons je pense cet été, une profusion d'idées pour vraiment sortir le programme que nous pourrons ensuite travailler en terme de réalisations.

Le deuxième élément c'est aussi l'étude à venir et relative à la localisation de programmation du complexe du tissage en centre ville car si je le répète, l'investissement ne sera pas porté par la Ville, nous avons à préparer la localisation, nous avons à analyser comme nous l'avons fait pour le complexe nautique, pour rechercher la meilleure solution de localisation en fonction de nos objectifs de développement et d'attractivité.

Et enfin, celle déjà validée en cours, relative à la rénovation du musée Henri Martin, la Chapelle des Sœurs de Nevers ainsi que l'Auberge de jeunesse. Pour ces derniers projets, comme l'a dit Vincent, la poursuite et la terminaison des études se combinent avec la formalisation de plans de financement les plus performants possible dont la concrétisation officielle permettra un engagement définitif du programme concerné.

Il en est ainsi pour le Musée Henri Martin pour lequel la Région Midi-Pyrénées vient de nous reconfirmer son engagement écrit dans le cadre du contrat de plans Etat/Région et nous en avons fait la demande ; Monsieur le Maire a reçu le Directeur régional des affaires culturelles mais nous attendons cette confirmation similaire écrite de l'Etat pour pouvoir engager des études de muséographie et ensuite les travaux.

Voilà ce que je pourrais vous dire sur l'usage de ces 6 150 000 € d'investissement.

Vincent BOUILLAGUET :

Merci Michel.

Une dernière projection. De quoi s'agit-il en fait ? C'est pour faire un petit parallèle entre les travaux justement, l'encours de la dette etc..

Sur la figure du dessus la courbe que vous voyez, c'est l'encours de dette mais uniquement de la Ville. C'est-à-dire que l'encours consolidé on l'avait évoqué également lors du débat d'orientation budgétaire, c'est 60 000 000 € mais y compris l'emprunt pour la station d'épuration, les budgets annexes, l'emprunt Amphithéâtre. Donc, là, vous avez l'emprunt uniquement de l'encours de la dette de la Ville qui a un peu plus de 36 000 000 €. Donc, juste pour rappeler, on limitera chaque année le recours à l'emprunt au montant du capital remboursé. Donc, vous voyez la courbe à partir de 2008, l'intérêt c'était de voir qu'il y avait une courbe qui était à peu près stabilisée ; par contre, la figure dessous était pas mal parce que si vous l'avez en mémoire, c'était parce que vous aviez d'un côté le montant des investissements et à côté, le recours à l'emprunt ; c'était juste pour montrer que malgré des équipements très importants, l'histogramme qui représente l'emprunt baissait et donc il y avait de plus en plus d'équipements et de moins en moins d'emprunts, donc ça faisait un effet assez intéressant à regarder mais je vous en fais grâce.

Je vais vous faire quand même la petite conclusion sur l'investissement : juste pour dire, mais vous le saviez, Michel l'a rappelé, on a vraiment des montants d'investissements conséquents année après année, et il y a un endettement qui est pour financer l'investissement, un endettement maîtrisé sans augmentation de l'encours depuis 2008 et même avec une baisse. On a suffisamment dit qu'on allait baisser l'endettement, c'est une réalité ; une nette amélioration des financements extérieurs c'est le troisième point à souligner et le tout, en le rappelant à chaque fois, sans augmenter les taux communaux d'imposition donc on constate une stabilisation. Donc, la délibération après cette présentation et avant l'ouverture du débat, vise à adopter le budget primitif de la Ville 2014 pour un montant global de 39 220 000 € et d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter des emprunts pour l'exercice 20104 à hauteur maximum de 3 320 000 €.

Jean-Luc MAFFRE :

Oui donc je ne vais pas refaire l'intervention que j'ai faite sur le DOB simplement je voudrais poser une question pratique. Comment se fait-il que les montants soient légèrement différents du DOB ? Je n'ai peut-être pas tout compris mais si je prends par exemple les recettes réelles de fonctionnement vous parlez dans la délibération de 25 961 000 € et quelque alors que dans le DOB il y a 25 905 000 €, alors ce ne sont pas de grandes différences mais à chaque fois les montants sont différents.

Vincent BOUILLAGUET :

Il y a deux raisons, une raison très objective c'est que les services travaillent et qu'entre temps les chiffres peuvent évoluer ; deuxièmement, vous l'aurez même remarqué je suis sûr Monsieur MAFFRE.

Jean-Luc MAFFRE :

Il y a une semaine

Vincent BOUILLAGUET :

Oui mais nous ne savions pas que nous aurions une semaine de moins après les élections pour travailler parce qu'on est élu au premier tour donc on a gagné une semaine, et donc s'agissant des chiffres précisément vous aurez observé que dans le rapport de présentation

M

également, ce ne sont pas les mêmes et les chiffres que vous évoquez sont des opérations d'ordre.

Jean-Luc MAFFRE :

Si j'ajoute les recettes de fonctionnement et les recettes d'ordre je n'arrive pas de toute façon au montant du DOB et pareil pour les dépenses ; il y a des différences dans tous les chapitres, à une semaine près, bon .

Vincent BOUILLAGUET :

Non mais Monsieur MAFFRE vous avez raison de le signaler dont acte, surtout que chaque fois, nous tenons des commissions des finances et là nous n'avons pas eu le temps d'organiser une commission des finances à laquelle vous êtes membre je pense, donc nous aurions eu l'occasion en équipe restreinte, si je puis dire, d'échanger autour d'une table sur les chiffres qui auraient été présentés plus tard et donc la prochaine fois nous pourrions travailler ensemble sur ces sujets.

Jean-Luc MAFFRE :

Ce sera avec plaisir.

Le Maire :

Ensuite, Yannick LE QUENTREC

Yannick LE QUENTREC :

Donc, par rapport à ce budget primitif pour 2014, je voudrais dire plusieurs choses. D'abord on rappellera qu'en début de semaine le premier ministre a présenté la facture aux Françaises et aux Français avec la réduction de 50 milliards de dépenses publiques et il a frappé dur sur les plus modestes, puisqu'on aura le gel des prestations sociales, le gel des pensions de retraite, le gel de l'indice des fonctionnaires qui s'ajoutent au 11 milliards ponctionnés sur les collectivités locales et aux 21 milliards ponctionnés sur l'assurance maladie et sur la protection sociale. Vous avez dû remarquer que les parlementaires socialistes sont quand même de plus en plus nombreux à monter au créneau pour dénoncer ce plan d'économie contraire disent-ils, aux engagements pris devant les électeurs. Donc, dans le droit fil du document d'orientation budgétaire moi j'ai eu l'occasion de m'exprimer là-dessus, je ne vais pas revenir sur les arguments, le budget primitif qui nous est présenté s'inscrit dans ce cas austéritaire. Bien évidemment à Cahors à gauche, nous ne pouvons soutenir de telles orientations surtout lorsque au final, elles se traduisent par la fermeture de l'école Henri-THAMIER dans le quartier de Sainte Valérie, quartier jugé suffisamment fragile pour faire l'objet d'un contrat de cohésion sociale. Et je dois dire encore une fois, que je suis vraiment désolée d'un tel gâchis qui met en cause des années de travail social pour préserver la qualité des liens, la qualité de vie et des perspectives d'avenir meilleures pour les habitants. Je crois que les Cadurciennes et les Cadurciens ne sont pas prêts d'oublier que pour régler le problème d'une classe menacée au groupe scolaire Jean Calvet, la Mairie aura choisi de sacrifier une école de quartier populaire. Je pense d'ailleurs qu'il est encore temps, oui, de revenir sur cette décision qui a peut-être mal mesuré la violence sociale qui est ainsi faite aux habitants et le message qui leur est envoyé par la majorité, à savoir que leurs avis ne comptent pas pour grand-chose. Voilà ce que j'ai à dire.

Isabelle EYMES :

Moi je vais être très brève, j'appuie à 150% ce que vient de dire Yannick LE QUENTREC.

Roland HUREAUX :

Comme l'exposait excellemment mon ami Jean-Luc MAFFRE lors du débat d'orientation budgétaire, nous ne voterons pas ce budget.

· NY

Le Maire :

Très bien. Pas d'autres éléments ?

Moi, ce que je voudrais quand même souligner sur ce budget, c'est qu'il s'inscrit dans un environnement très contraint. Face au mouvement d'amélioration des comptes publics de la Nation qui a été engagé, il est clair que pour la Collectivité, les conséquences ne sont pas neutres puisqu'il y a une baisse significative des dotations d'Etat et une augmentation de la TVA qui mettra y compris la collectivité à contribution. Néanmoins, ce budget traduit la poursuite de la trajectoire de redressement de la situation budgétaire de la Ville. Il met une nouvelle fois en réalité la non-augmentation des taux conformément à nos engagements. Le 0% est notre marque de fabrique puisque c'est pour nous, la sixième année consécutive que nous le votons, et je le répète aussi longtemps que nous soyons revenus en arrière, cela n'avait jamais été le cas dans cette Ville.

Pour qualifier le budget plus précisément, je dirai pour moi qu'il est à la fois juste en matière de fonctionnement et offensif, notamment en termes d'investissements. Il est juste parce qu'il traduit cette volonté d'efforts partagés et notamment en préservant le volume d'aides aux associations. Vincent a dit à quel point ce n'était pas facile, mais nous avons conscience du rôle fondamental que joue le tissu associatif dans cette ville. Et par ailleurs, ce budget est juste parce qu'il conforte l'effort en matière de solidarité et je vous ramène notamment à l'augmentation de la subvention versée au CCAS, référence qu'on prenait régulièrement sous la mandature précédente et qui est étonnamment occultée cette année. Et donc malgré ce contexte budgétaire, ces deux domaines, conformes à nos convictions, n'ont pas été mis à contribution dans les efforts de maîtrise. Nous ne sommes pas dans la volonté d'appliquer notre budget et de le conduire avec une orthodoxie budgétaire dogmatique, mais bien au contraire nous assumons notre volonté d'avoir une saine gestion parce que je crois que c'est le bon sens que de considérer qu'il n'est pas possible de dépenser plus que nous avons de recettes. Sauf à, comme ce fût fait pendant longtemps, augmenter l'endettement et avec lui les charges à reporter sur le contribuable et les générations futures qui devront le rembourser, mais ce n'est pas le choix que nous avons fait.

Par ailleurs, nous préservons, Michel en a parlé, nos capacités d'investissement. Je le dis, la tendance qui peut se dégager chez certains élus face à ce contexte et ses contraintes pourrait être de baisser l'investissement. Rien ne serait pire que de baisser l'investissement ; c'est pour cela que nous assumons aussi de maîtriser ce fonctionnement. Pourquoi il faut continuer à investir ? Parce que d'abord lorsque vous investissez c'est un soutien au tissu économique et à l'emploi et par ailleurs, lorsque vous investissez, vous préparez la Ville de demain ; il y a des investissements forts sur la requalification du secteur sauvegardé, il y a pour une grosse partie, vous ne pouvez pas l'avoir écarté, la rénovation du groupe scolaire Lucien-Bénac qui représente quasiment 50% de l'investissement.

N'est-ce pas là non plus cet investissement sur Lucien-Bénac quelque chose qui était essentiel et qui est directement le fruit de la politique que nous avons menée en matière de réorganisation des groupes scolaires ?

Oui, il s'agit d'un équipement nouveau, oui nous sommes dans un quartier C.U.C.S, oui cette construction nouvelle sert parfaitement le social. Voilà la réponse que j'effectuerai même si le débat sur le reste est toujours vif. Je suis toujours à l'écoute et en capacité, moi aussi, de comprendre la colère et l'incompréhension qu'il peut y avoir parfois lorsqu'on ferme une école. Voilà ce que je voulais dire pour ma part sur ce budget, je le soumetts à votre approbation.

Suite à la reprise anticipée des résultats 2013, le budget principal 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à la somme de 27 570 000 €

Dont : Dépenses réelles de fonctionnement :	24 080 000,00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement :	3 490 000,00 €
Recettes réelles de fonctionnement :	25 961 680,52 €
Recettes d'ordre de fonctionnement :	210 000,00 €
Et résultat de fonctionnement reporté :	1 398 319,48 €

- En section d'investissement à la somme de 11 650 000 €

Dont : Dépenses réelles d'investissement :	8 383 470,95 €
Dépenses d'ordre d'investissement :	710 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses N-1 :	886 475,61 €
Et résultat d'investissement reporté :	1 670 053,44 €
Recettes réelles d'investissement :	6 767 083,02 €
Et résultat d'investissement reporté :	
Recettes d'ordre d'investissement :	3 990 000,00 €
Restes à réaliser en recettes N-1 :	892 916,98 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'adopter le budget primitif du budget principal Ville 2014, incluant les reports et les résultats de 2013, pour un montant global de 39 220 000,00 € ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les emprunts pour l'exercice 2014 à hauteur de 3 320 000,00 €.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER, Mme LEQUENTREC Mme EYMES votent contre.

Adopté à la majorité.

15. Bilan des autorisations de programme et crédits de paiements 2013

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Il s'agit de faire un point d'information sur le bilan des autorisations de programme et crédits de paiement 2013, c'est une obligation d'en rendre compte.

Juste pour dire que les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des opérations alors que les autorisations de programme sont pluriannuelles, que les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être payées dans l'année. Donc, vous avez un tableau qui est joint à la délibération et ce tableau pour information, son l'intérêt c'est l'antépénultième colonne où vous avez les restes à financer de l'exercice 2014 où sont reportées les sommes qui sont inscrites sur le budget 2014, c'est les restes à financer au

14

titre 2014, c'est une délibération technique qui n'apporte pas d'éléments complémentaires, c'est la consommation des crédits.

Pour information, sur les 23 714 474 € d'autorisations de programme en cours, les crédits de paiement ouverts en 2013 à hauteur de 4 654 141 € ont été utilisés à hauteur de 4 221 079 € (détail en annexe). Les crédits non-utilisés au 31/12/2013 ont été soldés et réinscrits au BP 2014.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- de prendre acte du bilan des crédits de paiement et des autorisations de programme 2013.

Adopté à la majorité.

16. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2013

Rapporteur Monsieur Michel SIMON

Comme chaque année, chers collègues, je vous informe de la synthèse des acquisitions et des cessions qui ont fait l'objet de décisions préalables du Conseil Principal ou de Monsieur le Maire suivant leur montant.

On peut retenir juste pour information, vous avez le tableau complet au recto, de nombreuses régularisations demandées par les habitants de la Commune sur des alignements de voirie, vous verrez tout à l'heure nous aurons une dixième régularisation, l'acquisition de la maison située au pied du Pont Valentré qui intègre la stratégie globale sur la remise en valeur de ce secteur, les acquisitions que nous avons faites pour créer sur le parking gratuit à Michelet, soit le cheminement piéton et sécurisé le long du Quai Capus ; enfin, les premières acquisitions pour enclencher ce que l'on appelle dans le jargon technique, le recyclage d'immeubles insalubres dans le secteur sauvegardé comme nous l'avons fait à l'angle de la rue Saint James et du Petit Mot et la vente de l'ancien Presbytère dans la politique de rationalisation du Patrimoine de la Ville. Pour information également il y a une ligne à rayer, c'est la ligne sur la vente à Polygone, c'est une erreur d'impression.

Je vous propose donc de constater cet état et qu'il sera annexé au compte administratif de l'exercice 2013.

Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

17. Vote des taux d'imposition 2014

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Le vote des taux d'imposition 2014 je souhaite un côté un peu solennel, excusez-moi, au moment où l'on s'apprête en ce début de seconde mandature, à poursuivre cet engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, les taux locaux pour la sixième année consécutive ; j'insiste qu'il ne s'agit pas d'une délibération technique. Elle résulte d'un engagement politique mais aussi en quelque sorte, d'un engagement économique, un investissement pour l'avenir.

En effet, nous avons mis fin à la spirale confiscatoire de l'impôt à Cahors, en poursuivant année après année dans cette voie. Nous nous rapprochons, certes encore modestement, des communes comparables s'agissant du taux de mobilisation fiscale ; l'écart a été resserré de 10 points et pour notre Ville, quand on connaît sa structure, c'est un effort considérable. Bien que sur la voie sur désendettement, 9 ans au lieu de 24 lors de notre arrivée en responsabilité en 2008, nos marches de manœuvres sont étroites. Les efforts se poursuivent sans relâche depuis le début sur les indemnités des élus, sur les frais de bouche, sur la mutualisation des compétences, sur la recherche des subventions, sur les économies dans les services et ce n'est pas fini, car à dotation de l'état en baisse et la dynamique modeste des recettes il faudra poursuivre les efforts et réaliser 3 000 000 € d'économie durant la mandature tout en limitant le recours à l'emprunt. Autant dire que de ne pas augmenter les impôts, ce qui n'était pas arrivé le Maire l'a dit, depuis des décennies c'est notre marque de fabrique mais c'est aussi notre fierté.

Nous sommes les seuls à avoir souhaité soutenir ce cap quand certains, même parmi nos partenaires lors du dernier mandat, proposaient ou ne s'interdisaient pas de proposer une augmentation de la fiscalité. Cet engagement nous oblige devant les Cadurciens, nous le tiendrons.

Suite à la présentation du budget 2014, établi à 27 570 000 € en fonctionnement, il est nécessaire que la commune puisse disposer des ressources nécessaires à l'équilibre de son budget.

Les taux locaux d'imposition proposés ne sont affectés d'aucune augmentation par rapport à l'année précédente, et ce pour la cinquième année consécutive.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

- de fixer les taux d'imposition des taxes locales 2014 comme suit :

Tableau des taxes						
TAXES	BASES REELLES 2013	TAUX 2013	PRODUIT FISCAL 2013	BASES ESTIMEES 2014	TAUX 2014 PROPOSE	PRODUIT FISCAL ESTIME
TAXE HABITATION	33 377 162	16,55%	5 523 920	33 823 000	16,55%	5 597 707
TAXE FONCIER BATI	27 915 072	38,25%	10 677 515	28 338 000	38,25%	10 839 285
TAXE FONCIER NON BATI	63 507	163,34%	103 732	68 500	163,34%	111 888
			16 305 168			16 548 880

Roland HUREAUX :

Je pense que c'est une délibération très politique, on pourrait se réjouir de la délibération que vous nous soumettez puisqu'elle comporte une simple reconduction des taux des différentes taxes locales pour l'année en cours. C'est en effet mieux qu'une augmentation. C'est aussi conforme à votre programme, mais je dois vous dire que cela ne nous satisfait pas car prolonger sur cinq ans cette politique peut s'exprimer différemment, les taux ne

bougeront pas donc Cahors restera une des villes les plus imposées de France, y compris dans sa strate. Vous direz qu'il suffit d'attendre que les autres nous rattrapent comme on faisait autrefois, non car ils ne nous rattraperont pas et j'y reviendrai, nous avons changé d'époque. Vous direz aussi ce que vous avez répété à satiété tout au long de la campagne électorale et que vous avez dit en conclusion du débat d'orientation budgétaire Monsieur Le Maire sans que je puisse vous répondre, quand HUREAUX était adjoint aux finances en 2001 les taux avaient augmenté de 5%. Alors je me permets de répondre une fois pour toute à cet argument que je crois fallacieux. Je n'utiliserai pas la voie de la facilité qui consisterait à dire que je n'étais pas le Maire et que s'il n'avait tenu qu'à moi, quitte à faire un effort violent, nous n'aurions rien augmenté ; ce serait un peu facile. Je reste solidaire de l'équipe pour 2001 et 2002. Il est vrai que nous avons trouvé en 2001 une situation très dégradée et je le reconnais, vous aussi en 2008. Il y a une différence, c'est que nous avons assumé en prenant les décisions difficiles nous même alors que vous, vous n'avez pas assumé en faisant prendre ces décisions par le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes en 2008 car votre augmentation qui n'était pas de 5% mais de 11% la première année, vous ne pouvez pas dire qu'elle s'est faite malgré vous, personne n'est dupe et moi moins que les autres puisque je sais un peu comment fonctionnent les chambres régionales des comptes et comment fonctionnent les Préfets. En réalité ces taux résultent d'une négociation entre vous Monsieur Le Maire et les autorités administratives qu'on appelait autrefois de tutelles. Et, en définitive, cette augmentation je considère qu'elle fait partie du bilan de votre mandature. Tout en ne prenant pas la responsabilité directe vous avez donné le coup de matraque fiscal qui vous a permis ensuite de bénéficier pendant 6 ans et aujourd'hui encore d'une confortable marge de manœuvres, vous me direz que quand la droite a été aux affaires l'augmentation a continué, s'est même aggravée alors que vous vous l'avez bloquée en tout les cas en ce qui concerne les taux, c'est vrai. Mais, s'il y a quelqu'un dont on ne peut pas me demander d'assumer l'héritage et je le dis une fois pour toute c'est bien Monsieur LECURU, Maire de 2003 à 2008 d'abord parce que ce n'est un secret pour personne, il avait été élu contre moi et j'ai alors cessé par cohérence d'être adjoint à ce moment là.

Ensuite, parce que pendant ces 5 années qui ont suivi, je n'ai cessé, presque seul, comme j'avais été seul contre la droite et contre la gauche sur la station d'épuration, de dénoncer les dérives budgétaires au point de me mettre en marge de mon propre camp. Et pendant ces 5 années où se sont jouées des choses essentielles pour l'avenir de la ville de Cahors, dois-je rappeler qu'au contraire on n'a jamais, jamais entendu le parti socialiste. Mais s'agissant de l'évolution des taux et je reviens au présent budget, je pense qu'on ne peut rien dire sans considérer les évolutions nationales. Vous avez dit au moment du débat que le palier sur lequel vous vous maintenez depuis la hausse massive de 2008 rompt avec 30 ans d'augmentation, peut-être. Mais, on peut en dire autant de presque toutes les villes de France.

Dans les années 80 et 90 on a vu une augmentation générale des taux qui en valeur absolue étaient beaucoup plus faibles qu'aujourd'hui dans une France plus riche, parce que ce que paie le contribuable ce n'est pas le taux d'augmentation, c'est la valeur absolue je vous le rappelle. Ensuite est venu un palier, disons les années 2000, un palier général, quasi général en France en tout les cas dans la Région., l'erreur de Monsieur LECURU ayant été de se tromper d'époque. Comme il n'est pas là pour répondre je m'efforce de ne rien dire d'accablant, au contraire tout le monde peut se tromper d'époque. Il n'a pas vu qu'on avait changé de rythme et a continué sur la lancée de la décennie précédente. Dans la région la Municipalité socialiste d'Agen avait commis la même erreur, et les uns et les autres ont été sanctionnés sévèrement en 2008, Agen et Cahors. Mais permettez-moi de dire que vous êtes en train de commettre la même erreur, vous aussi vous vous trompez d'époque et c'est à cela que je voulais en venir. Je m'explique : après les années folles d'augmentation des taux de la fin du siècle dernier puisqu'on a changé de siècle, après les années de plafonnement disons 2000-2010 que Cahors a manqué malheureusement, aujourd'hui est venu le temps de

l'allègement des taux d'imposition devenus presque partout insupportables particulièrement à Cahors, ce qui suppose bien entendu une réduction des dépenses publiques dont je reconnais que vous vous efforcez de l'entamer. Et cela ou le fait que nous sommes venus au temps de la réduction, vous ne l'avez pas pris en compte ni dans le budget de cette année ni dans vos prévisions de mandature. Vous en êtes restés au paradigme des années 2000, plafonnement alors qu'est venu le temps de l'allègement pur et simple.

Et si vous ne me croyez pas, bien je vous renvoie au discours d'investiture de Monsieur Manuel VALLS qui annonce comme cela a été évoqué d'ailleurs une réduction des dépenses des collectivités locales de 10 milliards pour les prochaines années, il n'a pas précisé d'ailleurs l'échéance ce qui fait environ 5% de ce qu'elles sont aujourd'hui. Le fait que vous n'avez pas pris en compte ce tournant fait que nous ne voterons cette délibération.

Le Maire :

Monsieur HUREAUX les faits sont malheureusement têtus et je vous les rappellerai encore cette fois-ci. Je ne vous imposerai pas à chaque séance cet exercice de rappel. Je sais que c'est évidemment une petite tâche sur le bilan qui a été le vôtre. Vous avez encore ce soir évoqué 2001 en occultant totalement 2002 où vous étiez encore en responsabilité et vous l'avez augmenté de 4,8 %. Je peux comprendre qu'il soit difficile pour vous d'assumer cette augmentation des taux, de considérer que c'était une autre époque, que c'était la faute au prédécesseur ; reste simplement une réalité : c'est que vous n'avez jamais eu l'occasion de ne pas augmenter les taux. Nous, nous le faisons depuis 6 ans. En ce qui concerne le fait d'anticiper, vous pouvez nous faire confiance. L'environnement est contraint et nous n'avons pas de perspective pour notre collectivité dans l'avenir. Reste que nous nous sommes toujours adaptés, nous avons toujours su trouver des sources de financement et notamment lorsque nous avons été en pointe dans la mutualisation entre la Ville et le Grand Cahors, dans la recherche d'un programme de subventions que personne n'avait pu aller chercher. Je pense aux 1 000 000 € que nous avons récupéré pour le parking souterrain, des fonds européens, rien à voir avec une proximité avec je ne sais quelle institution-amie. Donc je reste moi raisonnablement optimiste sur notre capacité à pouvoir faire face à des difficultés nouvelles qui pourraient arriver. En revanche, ce que je peux vous affirmer c'est que quoi qu'il arrive demain, ce 0 % restera notre marque de fabrique. Nous le maintiendrons. Comme ce fût le cas lors du précédent mandat, encore une fois, je crains que peu de collectivités ailleurs soient en capacité de le tenir. Je vous citerai si vous voulez l'évolution des taux sur le dernier mandat des villes qui nous entourent, Montauban, Agen, Brive et si vous voulez nous ferons le comparatif. La réalité et c'est une réalité, les faits sont têtus, c'est que progressivement nous arrivons à limiter cet écart considérable que la Municipalité à laquelle vous avez participé un moment, à laquelle en tout cas des membres de votre équipe ont participé longtemps, a créé. Cet écart, nous nous efforçons de le réduire. Voilà la réalité. Nous aujourd'hui, notre enjeu, c'est l'avenir et notre volonté c'est quoi qu'il arrive de pouvoir tenir notre engagement et faites nous confiance pour anticiper les difficultés qui pourraient arriver demain.

Je soumetts donc ces votes des taux à votre approbation, qui est contre ?

Oui, excusez-moi. Non simplement je conclus d'habitude, mais il n'y a pas de soucis, allez-y Madame.

Isabelle EYMES :

Non mais pour le coup je voulais simplement dire que pour nous cette mesure va dans le bon sens, voilà qu'on l'avait également dans notre programme, donc je tiens à le dire, qu'on veut aussi avoir des convergences.

Le Maire :

Je vous remercie



Yannick LE QUENTREC :

Moi, je considère au niveau de Cahors à gauche que compte tenu des restrictions qui sont imposées déjà aux foyers qui sont très modestes maintenir la fiscalité à taux 0 c'est peut-être intéressant mais c'est insuffisant parce qu'on a un raisonnement où l'on ne prend en compte que cette mesure locale et on fait abstraction des bases de la fiscalité qui elles sont extrêmement fortes et élevées. Donc par rapport à ça, nous, on s'abstiendra sur cette délibération.

Le Maire :

Yannick LE QUENTREC, à moins d'aller à la Cité Mariale, ce qu'évoquait Daniel COUPY, mais je suis sûr que ce ne sera pas le cas vous concernant, vous m'expliquerez tout simplement comment vous faites pour préserver le personnel, voire embaucher, pour baisser les tarifs et de nombreux tarifs (c'était dans le cadre de votre programme), pour refuser ou être interrogative s'agissant de la moindre recherche d'économie comme nous avons pu le faire dans le cadre du Grand Cahors, et dans le même temps maintenir les taux. Il faudrait d'ailleurs presque les baisser à vous entendre ce soir. Vous m'expliquerez comment vous faites. En tout cas au moins lorsque vous étiez en responsabilité lors du dernier mandat il y avait de la cohérence dans le discours de certains dont je me souviens qui considéraient que le 0% n'était pas un dogme et que la fiscalité pouvait permettre de créer et de récupérer des recettes et derrière d'assurer des dépenses. Il y avait au moins-là de votre part une cohérence, là elle a disparu. Dites-moi comment vous faites, sur quel levier vous jouez, qu'est-ce que vous augmentez pour arriver à cette solution incroyable où on baisse les tarifs, où on augmente le personnel et surtout où on ne touche pas à la fiscalité. Vous irez simplement m'expliquer où est ce que vous allez chercher l'argent. Je considère que c'est inexplicable ou démagogique, ce que je ne voudrais pas ce soir utiliser comme qualificatif.

Yannick LE QUENTREC :

Ce que je veux dire simplement c'est que ce que je ne souhaite pas, c'est cautionner l'idée selon laquelle la fiscalité à taux 0 règle le problème d'une imposition trop forte sur les Cadurciens et sur les Cadurciennes, point final. Moi, vous ne me ferez pas dire quelque chose que je ne pense pas, ça ne fait pas le tour de la question. Au bout du compte, sur les feuilles d'imposition les Cadurciens et les Cadurciennes sont durement impactés, c'est tout. Et moi, j'ai envie de le dire, c'est tout.

Le Maire :

A la fois vous ne répondez pas à la question et à la fois évidemment c'est une réalité que si nous pouvions baisser la fiscalité on le ferait. C'est toujours plus facile d'annoncer des mesures réjouissantes pour les contribuables ou pour ceux qui participent financièrement au service public.

Donc je sou mets à votre approbation le vote des taux à 0%, qui est contre ?

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE votent contre.

M. DEBUISSON(par procuration), Mme SOLER, Mme LE QUENTREC s'abstiennent.

Qui vote pour ? Isabelle EYMES et l'ensemble de la majorité.

Adopté à la majorité.



18. Garantie d'emprunt à CahorSauzet Basket

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Par délibération en date du 17 décembre 2012, nous avons accordé notre soutien à l'association CahorSauzet Basket pour une garantie partielle d'un financement à moyen terme de 45 000 € avec des conditions qui sont décrites en dessous.

- Montant : 45 000 € (garantie 1/2 par la ville soit 22 500 € chacune)
- Durée 36 mois
- Taux fixe de 5,75 %
- Frais de dossier : 675 €
- Echéance mensuelle : 1 363,89 €

Malgré les efforts déployés par l'association, la situation financière reste compliquée. Au titre de la saison 2013/2014, ils ont concocté un plan de redressement qui a été acté par la baisse de la masse salariale d'une part et d'un étalement du passif d'autre part. Donc il y a un prévisionnel qui désormais montre un retour à l'équilibre grâce à la baisse des charges notamment et à de nouveaux mécénats sportifs attendus et donc ils souhaitent un nouvel emprunt qui permettrait d'abandonner le précédent et de contracter de 70 000 € qui engloberait le capital restant dû de 30 851,69 € et un complément de 39 148,31 €.

Leclerc reste caution de ce prêt à hauteur de 30 % et les membres du bureau, se sont portés caution solidaire individuellement à hauteur de 22,85 %.

Les conditions du nouvel emprunt sont les suivantes :

- Montant : 70 000 € au profil de l'association CahorSauzet Basket
- Durée 36 mois
- Taux fixe de 5,60 %
- Echéance mensuelle : 2116,87 €

La Mairie est sollicitée pour se porter garant à hauteur des 47,15 % manquants, soit 33 005 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

- de soutenir l'association du CahorSauzet Basket dans sa restructuration, au travers d'une garantie d'emprunt de 33 005 € sur une durée de 36 mois
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

19. Convention de partenariat 2014 Chambre des Métiers/Ville de Cahors 2014

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Chaque année on retrouve cette convention de partenariat entre la Ville et la Chambre des Métiers.

La formation par la voie de l'apprentissage est une des alternatives efficaces à la problématique de l'emploi des jeunes.

La Chambre des Métiers contribue depuis plusieurs années par son action en faveur de l'apprentissage au développement de l'emploi des jeunes dans les entreprises lotoises et au recrutement de salariés qualifiés dans les secteurs d'activités qui sont confrontés à une véritable pénurie de main-d'œuvre (bâtiments et métiers de bouche).



La Chambre des Métiers sollicite l'aide de notre commune pour la formation des apprentis qui résident dans notre commune.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la convention avec la Chambre des Métiers dans le cadre de la formation par l'apprentissage pour 2014 ;
- de fixer cette participation pour l'année 2014 à 7 360,00 €, calculée sur la base du nombre d'apprentis résidant dans la commune, à hauteur de 80 € par apprentis, ils sont donc au nombre de 92 ,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ;

Isabelle EYMES :

Oui, mais moi j'ai été étonnée quand j'ai lu cette délibération et que j'ai vu cette convention entre la Chambre des Métiers et la Mairie. Donc, j'ai regardé un peu en arrière, j'ai vu que je n'étais pas la seule à émettre des réserves puisque chaque année il y a des bas sur cette convention là. Bon, logiquement c'est l'Etat, la Région et les Entreprises qui sont en charge de la question de l'apprentissage. La Commune n'a pas à intervenir. Donc moi je voterai contre cette proposition de partenariat.

Bernard DELPECH :

Merci Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues.

Sur cette proposition de délibération je m'abstiendrai. C'est vrai qu'il y a sur notre territoire trois établissements de formation, qui sont des formations par apprentissage, un lycée public Monnerville, l'Institut de formation par apprentissage de la CCI et puis l'école des Métiers du Lot.

C'est vrai que l'école des Métiers utilise ces subventions par exemple pour valoriser les résultats des jeunes à leur examen avec l'opération des trophées par exemple, d'autres apprentis seraient également en droit de profiter de cette valorisation et puis pour l'avoir expliqué l'an dernier aussi, nous travaillons également en synergie avec toutes les chambres consulaires et j'aimerais qu'on travaille d'un peu plus près alors que nous aidons l'école des Métiers. Je souhaiterais qu'ils participent avec nous de façon plus régulière, plus approfondie sur le développement des formations universitaires.

Francesco TESTA :

Oui, je suis en phase d'observation, donc en principe je ne m'exprime pas mais je suis un petit peu obligé de donner au moins deux informations. La première, qu'à titre personnel je m'abstiendrai sur ce vote. La deuxième c'est qu'en matière d'apprentissage la Collectivité responsable est la Région et elles donnent, d'ores et déjà, des aides aux apprentis en matière d'hébergement, de restauration et de transport.

Alain SAN JUAN :

Je ne vais pas reprendre les arguments de tous mes collègues, simplement pour expliquer que moi aussi je ne vais pas m'abstenir mais je voterai contre comme chaque année pour les mêmes raisons qui ont été développées et l'iniquité qu'il y a entre les divers types d'apprentissage.

Cathy BOUIX :



Pareil, je suis aussi en phase d'observation donc je ne vais pas trop m'étendre mais, pareil, pour un souci d'équité par rapport à d'autres chambres consulaires comme la chambre de Commerce ou d'autres structures qui existent, je voterai également contre.

Le Maire :

Attention qu'il n'y ait pas trop de contre, non je plaisante.

Michel SIMON :

Je vais parler et je voterai pour et je vais dire pourquoi. D'abord parce que, comme je vous l'ai dit déjà depuis 6 ans du moins pour ceux de notre équipe, je suis pour le partenariat et je vous rappelle quand même parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup d'absents, personne ne m'accompagne au Comité Syndical, mais nous travaillons conjointement avec la Chambre des Métiers dans le cadre du syndicat mixte de la chambre et de l'école des Métiers ; je vous rappelle que la ville détient 40% de ce syndicat, la chambre des Métiers en détient 60, ce qui a permis de réaliser avec l'école des Métiers et la Chambre des Métiers dernièrement l'hébergement avec 75 lits pour les élèves de la Chambre des Métiers.

La deuxième chose s'il est vrai comme l'a dit Bernard les choses ont été difficiles pour demander à la Chambre de s'intégrer progressivement dans nos objectifs de cursus universitaire, évidemment tout le monde n'y vient pas avec la même vitesse et avec la même sérénité, mais dans le cadre de l'université des métiers, je suis arrivé aussi à restructurer autour du pôle patrimoine des fonctions de formation autour du patrimoine par l'école des métiers et de manière après plus générale je ne suis pas un spécialiste de la formation et des filiales financières qui la concerne ; certes la Région étant un rôle prioritaire mais ça n'interdit pas d'autres partenariats éventuels, et la Chambre des Métiers nous sollicite. Moi, je suis tout à fait d'accord pour participer, n'oublions pas quand même que tous ces jeunes et pas exclusivement ceux de la Chambre des Métiers, tous les jeunes qui sont en apprentissage ont besoin du soutien de tous.

La Chambre des Métiers demande, moi je serai autant pour si d'autres structures le demandaient, il me semble que ça fait partie de l'accompagnement général que l'on doit porter aux formations et à l'apprentissage au niveau des artisans ; il y a trop de problèmes dans ces métiers donc je suis pour cette aide.

Le Maire :

On a tous conscience que cette aide est le fruit de l'histoire. Elle avait été négociée il y a bien longtemps et a toujours été reconduite chaque année, par la Commune de Cahors mais aussi par un bon nombre de communes dans le Lot. Même si j'entends qu'elle puisse être sur certains aspects contestable, je considère que ce serait un mauvais coup porté aujourd'hui aux apprentis de la Chambre des Métiers et au monde de l'Artisanat. Je crois donc qu'il faut aussi faire attention aux messages passés alors que la sommes en question est tenable me semble-t-il pour nos collectivités ; elle n'empêche pas effectivement qu'on puisse tisser des partenariats avec d'autres structures, la CCI et aussi évidemment et surtout, l'enseignement public.

Donc, je le soumetts comme chaque année à votre approbation.

M. SAN JUAN, Mme BOUIX, Mme EYMES votent contre.

Mme BOYER, Mme LASFARGUES, M. DELPECH, M. TESTA, M. TULET, M. SENNAC, Mme LE QUENTREC s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

20. Contribution aux écoles privées – exercice 2014

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

La loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 et la loi n° 85-27 du 25 janvier 1985, rendent obligatoire pour les communes la prise en charge des dépenses de fonctionnement matériel des écoles privées liées à l'Etat par un contrat d'association, relatives uniquement aux enfants de la commune. Donc, là, il s'agit de contributions aux écoles privées. Cette contribution est calculée sur la base des données qui figure au dernier compte administratif pour 2014.

La loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 précise également que les dépenses à prendre en compte s'apprécient par référence aux dépenses correspondantes pour l'enseignement public, à l'exception de toutes les dépenses d'investissement, le concours financier apporté par la Ville ne pouvant être proportionnellement supérieur aux avantages consentis pour l'école publique.

Pour 2014, suite à la délibération du 26 juin 2009, il convient de fixer le coût net par élève pour les classes d'enseignement élémentaire à hauteur de 784,85 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- de fixer le montant des contributions à verser aux écoles privées pour les classes d'enseignement élémentaire établies en fonction des effectifs respectifs de chaque établissement et du coût net par élève comme suit :

Etablissements scolaires	Effectif	Coût élève	Montant total
Ecole Saint Gabriel	72	784,85 €	56 509,20 €
Groupe scolaire Saint Etienne	60	784,85 €	47 091,00 €
TOTAL	132		103 600,20 €

- d'imputer cette dépense au compte 6558-20-113 000,
- de dire que les crédits sont prévus au budget primitif 2014.

Isabelle EYMES :

Ben oui c'est la loi, mais nous pour le coup, on est en désaccord avec l'obligation faite par la loi aux Communes de verser cette contribution aux écoles privées et nous militons pour son abrogation, voilà. Donc, cette loi ponctionne des finances des collectivités locales ; elles sont contraintes de financer sur fonds publics l'enseignement privé très majoritairement confessionnel. L'argent public doit aller au service public. Je voterai donc contre cette délibération.

Cathy BOUIX :

Juste, je voulais savoir s'il y avait une vérification des effectifs, si c'était bien les enfants de la Commune de Cahors. Oui ? Merci.

MMES EYMES et LE QUENTREC votent contre.

M. TULET s'abstient.

Adopté à la majorité.

AIDE AUX ASSOCIATIONS / SOLIDARITE

21. Attributions de subventions aux associations et organismes publics 2014

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET :

Le Conseil municipal attribue des subventions aux associations apportant leur concours à la réalisation d'une mission de service public présentant un intérêt communal.

Pour l'exercice 2014, il s'agit d'attribuer dès à présent des subventions à certaines associations éligibles ayant déposé un dossier complet. Je le rappelle à chaque fois, on ne peut pas verser une subvention tant qu'on a pas le dossier complet de l'association concernée.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations suivant le tableau joint en annexe du budget primitif 2014 de la ville de Cahors,
- de dire que les montants des avances sont déjà intégrés dans le montant total de subventions pour chaque association,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les conventions d'objectifs et de moyens chaque fois que le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 € car quand c'est le cas il faut signer une convention d'objectifs et de moyens, donc cette délibération pour information je la rapporte mais étant moi-même à mi-temps associatif je ne participe pas au vote ainsi que Lionel GUIRAL, et Fabienne CHABERT aussi.

Le Maire :

D'ailleurs, tous ceux qui sont membres d'une association concernée ne peuvent pas prendre au vote logiquement pour éviter toute difficulté.

Roland HUREAUX :

Sur cette délibération je ferai simplement une petite remarque de présentation ; certes, il est normal de soutenir le tissu associatif de la Commune de Cahors mais il aurait été meilleur que nous ayons le chiffre de 2013 sachant que je me doute que dans la plupart des cas, le montant n'a pas changé.

Le Maire :

Voilà, je crois que vous avez fait la question et la réponse puisqu'il y a très peu de modification pour cette année, après rien n'empêche de retravailler ces subventions à l'occasion d'une prochaine réflexion sur l'aide aux associations.

Alain SAN JUAN :

Moi j'aurai simplement précisé que concernant les associations sportives, les critères de subvention ont été établis par un système de calcul il y a une application, donc il y a un changement un petit peu d'une année sur l'autre en fonction des manifestations ou du nombre de licenciés par catégorie de discipline. D'ailleurs, lundi dernier nous avons présenté cela à la Commission des Sports de façon à ce que les gens sachent exactement comment l'attribution se fait.

Isabelle EYMES :

J'ai participé à cette commission lundi dernier qui était très intéressante et effectivement les mécanismes d'attribution des subventions ont été très clairement expliqués, alors ce que je

My

voudrais dire par rapport à ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est que pour toutes les autres associations subventionnées par contre, moi j'arrive, je suis nouvelle élue et je n'ai pas les clés de compréhension de ce tableau. Je ne connais pas les critères d'attribution, je ne sais pas comment cela a été calculé. Donc, je ne vois pas comment je pourrais me prononcer sur ce tableau ; bien sûr il faut aider le tissu associatif, il n'y a aucun soucis là-dessus mais bon, je ne possède aucune indication concernant les critères d'attribution et il y a par ailleurs des subventions qui me questionnent, notamment celle concernant le festival du Blues à Cahors parce que je vois que quand même, je rappelle que le Festival du Blues à Cahors c'est 42 € la place ou 144 € le Pass, il est clair moi je l'ai vu l'année dernière qu'il y avait beaucoup de Cadurciens qui attendaient de l'autre côté de l'enceinte, ils écoutaient la musique mais ne pouvaient pas rentrer voir le spectacle, c'est tout de même 60 000 € de subventions ; donc, si je calcule bien, ça fait à peu près 40% de l'enveloppe culture sans compter, à moins que ce soit compté dedans mais ça, je ne le sais pas, le prêt gratuit des équipements par la Mairie et l'intervention des agents municipaux, donc voilà je me questionne. Je vous le dis de suite, je ne fais pas haro sur le festival du Blues, c'est une musique que j'aime beaucoup mais ça me questionne sur les critères d'attribution de ces subventions, donc voilà comme je n'ai pas eu tous ces éléments pour cette année, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Le Maire :

Oui. Il est bien évident qu'il est très difficile, même si la performance a été réalisée pour les associations sportives, de mettre en place des critères très objectifs pour ce qui concerne les subventions à la Culture et au Social, mais il n'est pas interdit d'y travailler ; en ce qui concerne le Blues, bien évidemment vous imaginez bien que c'est un évènement majeur qui n'est composé que de bénévoles. Il n'y a pas de salarié et l'on peut imaginer que si la subvention était plus faible, soit il y aurait moins de spectacles, soit les places d'entrée seraient plus chères, c'est toute la difficulté de l'exercice.

Je le soumetts à votre approbation.

Les élus membres d'associations ne participent pas au vote.
Mme EYMES s'abstient.

Adopté à la majorité.

22.Fonds de concours au Centre Technico Social Cadurcien pour la réfection de la toiture d'un bâtiment

Rapporteur Madame Noëlle BOYER :

Par convention du 9 juillet 1991 rectifiée le 28 mars 2012, notre collectivité mettait à disposition du Centre Technico Social Cadurcien (CTSC) un local situé rue Camille Desmoulins à Cahors.

Ce bâtiment construit en 1987 présente des problèmes de toiture sur la partie ancienne des locaux (défauts d'isolation thermique, mauvaise étanchéité en cas de fortes pluies et déperdition calorifique sur la partie des bureaux chauffés), les travaux nécessaires sont estimés à 38 348 € TTC.

Suite au diagnostic patrimonial réalisé en 2013, la ville a programmé une campagne de réhabilitation thermique de ces bâtiments. Mais certains bâtiments ont été classés plus urgents que celui du CTSC.



Aussi l'association a décidé de chercher d'autres partenariats pour réaliser au plus tôt ces travaux : EDF, via le Fonds Agir Pour l'Emploi a attribué 20 000 €, le Conseil régional a été sollicité à hauteur de 3 800 €, ainsi que la réserve parlementaire de Mme ORLIAC, Députée du Lot pour 3 000 €.

L'Association autofinance une partie des travaux et sollicite donc la ville à hauteur de 6 000 € par fonds de concours. L'association prend à sa charge les démarches et les surcoûts éventuels.

En contrepartie la Ville s'engage à mettre à disposition gracieusement ce bâtiment à l'association pendant 10 ans.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours de la Ville de Cahors au CTSC pour un montant de 6 000 €,
- d'approuver la mise à disposition gracieuse du bâtiment susvisé pendant 10 ans au CTSC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention ci-jointe,
- de préciser que les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Sabine HAUDRY-ZUILI :

Je souhaite dire que je ne participerai pas au vote.

Mme HAUDRY ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité.

23. Attribution de subvention 2014 : Accueil Hébergement Insertion Sociale (AHIS)

Rapporteur Madame Noëlle BOYER :

Le Conseil municipal attribue des subventions aux associations et organismes publics apportant leur concours à la réalisation d'une mission de service public présentant un intérêt communal.

Le 30 janvier dernier, le Conseil municipal a adopté une subvention en faveur de cette association pour son activité des mois de novembre et décembre 2013.

Pour son activité des mois de janvier, février et Mars 2014, il convient de prendre en charge 1/3 des repas servis aux personnes les plus démunies.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

- d'attribuer une subvention pour l'exercice 2014 à l'association Accueil, Hébergement et Insertion Sociale (AHIS) afin de l'aider à assurer sur notre ville une mission essentielle en faveur des plus démunis :

Nom	Montant	Chapitre Article / Fonction / Service
Accueil, Hébergement, Insertion Sociale (A.H.I.S) Janvier	184,73 €	

Février	177,19 €	65/6574/520/400 000
Mars	<u>203,58 €</u>	
TOTAL	565,50 €	

- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

24. Convention de prestations de services avec l'association AHIS (Accueil, Hébergement, Insertion Sociale) / Prise en charge par la Ville d'un tiers du montant des repas aux personnes défavorisées

Rapporteur Madame Noëlle BOYER :

Lors de la séance du 30 janvier dernier, vous avez délibéré favorablement en faveur de l'association AHIS de Cahors (Accueil, Hébergement, Insertion Sociale) pour le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 € pour la mise en place de la prestation domiciliation des personnes sans domicile fixe sur la Commune de Cahors pour 2014.

Depuis plusieurs années la Ville de Cahors subventionne aussi cette association dans le cadre de la délivrance des repas aux personnes défavorisées et à hauteur d'un tiers.

Ces repas délivrés à l'hébergement d'urgence sont servis le soir sur le site du 52 Impasse du Pal à Cahors. Le coût du repas complet est évalué pour 2014 à 3,77 € TTC. L'association AHIS propose de prendre à sa charge les 2/3 de ces repas à savoir 2,50 € par personne, la Ville quant à elle participerait au tiers restant.

Etant donné la difficulté d'évaluer le montant de cette prestation annuelle et afin d'éviter de redélibérer trimestriellement sur le coût réel de la fourniture de ces repas, il conviendrait de payer directement à l'association ces prestations à l'appui d'une facture et de signer une convention de prestations entre la Ville de Cahors et l'association.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- de prendre en charge le tiers du montant des repas servis dans le cadre des hébergements d'urgence à l'association AHIS (Accueil, Hébergement, Insertion Sociale),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de prestations de services entre la Ville et l'association,
- de dire que cette dépense sera imputée au chapitre 011/611/520/400 000. Les crédits seront prévus au Budget primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

25. Convention d'objectifs et de financement avec la CAF et les centres sociaux

Rapporteur Madame Sabine HAUDRY

Je vais faire un peu d'humour mais quand on était plus jeunes, nos pères nous disaient de ne pas rapporter puis aujourd'hui notre Maire me fait rapporteuse. Donc, nous sommes réunis du fait du projet de délibération n°25. C'est une convention entre la CAF et les Centres Sociaux.

C'est simple, la CAF propose des financements et, en contrepartie, elle demande aux centres sociaux de remplir des objectifs ; comme par délibération en date du 26 juin 2009, la Mairie a repris la gestion des centres sociaux à son compte alors qu'auparavant c'était le CCAS qui s'en chargeait, nous avons besoin de vos votes pour approuver cette convention. D'abord il faut savoir que cette convention est valable pour deux ans de 2014 à 2016. Alors voici les détails :

Les missions financées par la CAF, pour les centres sociaux sont donc celles de :

- Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents / enfants ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver les actions menées par les centres sociaux ;
- d'autoriser le Maire et le conseiller municipal délégué à signer la convention d'objectifs pour les quatre centres sociaux de Cahors et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes les subventions auprès des différents organismes ;
- de préciser que les crédits, nécessaires à la réalisation de ces actions, ont été ou seront inscrits aux budgets 2014/2016.

Yannick LE QUENTREC :

Oui, j'ai quelques questions. Je m'interroge quand même sur l'avenir d'un des quatre centres sociaux de Cahors, notamment le Centre Social de Sainte Valérie. Alors pendant les travaux qui ont été effectués sur son lieu d'implantation historique on va dire, le centre social a été déménagé en face des locaux de l'épicerie sociale et solidaire dans un espace inadapté et il est exigu. Il empêche par exemple, des relations de confidentialité entre les parents et les travailleurs sociaux, bref des conditions un peu insatisfaisantes.

Les travaux étant terminés les habitants du quartier veulent réintégrer les locaux, leurs locaux, d'ailleurs moi j'ai été saisie en tant qu'élue par les habitants qui expriment ce souhait, donc la question que je pose c'est quand est ce qu'ils vont pouvoir réintégrer leurs locaux d'origine ? Ça c'est le premier point. D'autre part, il y a une autre zone d'ombre ; Sébastien DESCLOUX était directeur du Centre Social de Sainte Valérie et du Centre Social de la Croix de Fer, il n'est plus en poste sur les centres sociaux à ma connaissance, donc la question que je pose c'est est ce qu'il va être remplacé en sachant que sa qualification professionnelle était celle d'un éducateur spécialisé et que c'est une qualification extrêmement importante en ce qui concerne tout le travail de prévention qui est à effectuer dans les quartiers.

Le Maire :

En ce qui concerne le centre social de Sainte Valérie, la difficulté est la conséquence de la décision de la CAF de récupérer les locaux qui auparavant étaient ceux du centre social pour mettre en place une maison de la parentalité qui peut d'ailleurs, constituer un plus pour le quartier; cette décision fait l'objet d'un contentieux avec la Ville, j'ai néanmoins conscience qu'il faut trouver rapidement une solution pour accueillir le centre social qui est effectivement

installé dans de mauvaises conditions aujourd'hui. Il y a plusieurs options possibles; en ce qui concerne le fonctionnement bien évidemment, il est évident que nous souhaitons que le centre social continue à assumer ses missions avec les mêmes moyens que ceux qui y ont été consacrés jusqu'à aujourd'hui. Sébastien DESCLOUX que nous avons recruté dans le cadre d'une professionnalisation des centres sociaux, est toujours en poste mais il est effectivement prévu qu'il y ait une mutation au sein de la Ville. Il n'y a en l'espèce évidemment pas de doute pour qu'il soit remplacé rapidement de manière à ce que ce service ce poursuive ; nous avons tous collectivement conscience de l'importance du centre social dans ce quartier et donc nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution.

Pas d'autre intervention, je le soumets donc à votre approbation

Adopté à l'unanimité.

VIE SCOLAIRE/JEUNESSE

26.Fonds de concours à l'ALGEEI46 pour les travaux de mise aux normes – bâtiment D-groupe scolaire Jean Calvet à Cahors

Rapporteur Madame Martine LOOCK

L'ALGEEI 46 occupe actuellement et à titre gracieux des locaux à l'étage du bâtiment A du groupe scolaire Jean Calvet à Cahors.

Dans le cadre de ses activités, l'association doit assurer l'hébergement des enfants (au nombre de 5) de la classe CLINT (classe intégrée de l'IME de Vire).

Dans un souci d'unité, il a été décidé de regrouper toutes les activités de l'association dans un même lieu, **au bâtiment D du groupe scolaire**. Ces locaux sont mis à disposition dans le cadre d'une convention locative du 28 janvier 2014.

L'ALGEEI 46 occupera donc :

* Un logement destiné au logement des enfants internes de la Classe Intégrée

et

* deux logements qui sont destinés aux prises en charge thérapeutiques ou éducatives et à des réunions d'équipes.

L'ALGEEI46 s'engage à réaliser les travaux d'aménagement nécessaires à ses activités ainsi que les travaux d'accessibilité PMR et sécurité incendie.

La Ville, en sa qualité de propriétaire s'engage à financer tout ou partie des travaux d'accessibilité PMR et de sécurité incendie et ce par un fonds de concours.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours de la ville de Cahors à l'ALGEEI 46 pour un montant de **12 223,20 € TTC**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires et,
- de préciser que les crédits afférents sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Adopté à l'unanimité.

27.Création d'une commission municipale chargée de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires – Election des membres

Rapporteur Madame Martine LOOCK

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville propose de créer une commission ad hoc chargée de favoriser leur mise en place et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Il s'agira pour elle, dans le cadre du projet éducatif territorial, de penser la mise en œuvre de cette réforme au sein des groupes scolaires de la ville.

Dans cette perspective, je vous propose la composition suivante :

- Le Maire ou son représentant, en l'occurrence il s'agit d'Hélène LENEVEU
- l'adjointe chargée de la Vie scolaire, c'est à dire moi-même ;
- la présidente de la commission municipale « action sociale, solidarité, petite enfance, jeunesse, vie scolaire », il s'agit d'Elise DUPLESSIS-KERGOMARD
- 3 conseillers municipaux dont 1 représentant des oppositions, en représentant de la majorité :
 - Alain SAN JUAN
 - Françoise FAUBERT

- Y-a-t-il un candidat pour participer à cette commission ?

Yannick LE QUENTREC :

Oui, par rapport à cette généreuse proposition, moi j'ai essayé dans mon engagement de ne pas faire une équation entre le parti socialiste et la droite et là, à travers cette délibération que vous proposez, vous faites un amalgame des oppositions c'est-à-dire que Cahors à gauche pourrait représenter l'opposition de droite.

Alors, excusez moi, mais - laissez moi finir - donc moi je ne souhaite pas être renvoyée à ces oppositions, je ne m'y retrouve pas et j'ai le droit de le dire, donc je ne souhaite pas représenter l'opposition de droite par exemple, voilà, merci.

Roland HUREAUX :

Vous n'avez pas apparemment bien apprécié le geste de courtoisie que nous avons fait à votre égard en ne présentant pas de candidat et bien dans ce cas là, nous allons présenter un candidat et on votera au sein de l'opposition.

Martine LOOCK :

Enfin sur cette commission, il s'agit d'une commission technique, de travail ; je veux dire ce n'est pas une commission pouvant intervenir une opposition, enfin bon après chacun évidemment est libre de travailler comme il l'entend au sein de ces commissions qui sont des commissions de travail et de mise en place d'une réforme dans un des cadres déterminés, que d'ailleurs va déterminer la délibération suivante.

Le Maire :

Alors peut-être on aurait dû accorder, puisqu'il y a deux oppositions, on est d'accord, une place aux sensibilités. Cependant on se retrouvait avec les mêmes difficultés qu'au cas présent.

Martine LOOCK :

Et pour préciser qu'il s'agit effectivement d'une commission de travail, il pourra autant que de besoin y être associés des membres de l'administration sans voie délibérative, afin d'obtenir un avis technique.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la composition de la commission chargée de la mise en place du suivi de l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires

Mmes EYMES et LE QUENTREC s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

28. Projet Educatif Territorial – Adhésion

29.

Rapporteur Madame Martine LOOCK

La mise en œuvre de la réforme de l'Aménagement des Rythmes Scolaires incombe à chaque commune, ainsi dès septembre 2014, la semaine scolaire de 4 jours et demi sera généralisée à l'ensemble de notre territoire. Ce nouveau rythme scolaire va impacter les organisations familiales, induire de nouveaux comportements et obliger à une réorganisation de nombreuses activités de la sphère publique.

Il nous appartient de nous saisir collectivement de ces changements afin de réussir la mise en œuvre de cette réforme et cette démarche s'est faite en deux temps.

Première étape, depuis près d'un an une réflexion est engagée, au travers d'une démarche concertée et partagée entre le Grand Cahors, ses communes membres et le CIAS, afin de définir un Projet Educatif Territorial. Les orientations de ce projet ont été validées par un Comité de Pilotage composés du DASEN, de nos partenaires institutionnels et des représentants de notre territoire.

Par délibération en date du 21 janvier 2014 le Grand Cahors a approuvé et adopté au titre de ses compétences la mise en place de ce projet éducatif territorial définitif. Dans ce projet six axes ont été définis :

- aménager les espaces à disposition des enfants,
- améliorer les conditions d'emplois et renforcer la formation des agents,
- organiser les temps de vie quotidienne des enfants à travers des projets pédagogiques,
- mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique,
- instaurer une coordination,
- proposer des activités ponctuelles.

La deuxième étape est la mise en œuvre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires qui incombe à chaque commune dans le cadre de ses compétences. Chaque commune doit donc décliner son propre projet et financer les différentes réorganisations scolaires et périscolaires, mais dans une logique d'accompagnement, de coordination et de ressources partagées. Elle peut le faire à l'intérieur du cadre sécurisé que constitue ceux qui étaient déjà validés. Les écoles pourront ainsi bénéficier de conseils pour aménager au mieux les espaces, de mise à disposition de matériel, d'intervenants professionnels pour l'animation des activités périscolaires, d'un accompagnement à l'organisation des services de

garderie ou de restauration, de la mise en œuvre de formation pour ses agents, (prestations) etc..

Pour bénéficier de ces soutiens il convient donc d'adhérer à la globalité du Projet Educatif Territorial et donc aux six axes ainsi définis. C'est l'objet de cette délibération.

J'ai donc l'honneur de soumettre à notre assemblée :

- d'adopter et de mettre en œuvre le Projet Educatif Territorial dans son intégralité.

Isabelle EYMES :

Je voudrais dire que pour travailler depuis un an, j'espère que ce PEDT ne se résume pas à six tirets, donc du coup je suis un peu étonnée de pas l'avoir en annexe de la délibération. Sur ce qui est dit, moi franchement je vous le dis, je trouve que c'est de « l'enfumage », ça n'appartient qu'à moi, donc moi je m'abstiendrai parce que je n'ai pas les éléments pour prendre une décision.

Le Maire :

La seule chose que je peux vous assurer c'est qu'il y a un gros, très gros travail qui est mené aujourd'hui et que tout est organisé pour que cette réforme des rythmes scolaires, qui n'est pas facile, se fasse dans les meilleures conditions. Il s'agit ici de vous proposer des orientations.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER, Mme LE QUENTREC, Mme EYMES s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

ADMINISTRATION GENERALE/FONCIER

30. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs (BIJ, Mission Locale et Association Quercy Contacts Insertion)

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

Les conseillers municipaux sont appelés à siéger dans des organismes extérieurs au Conseil municipal, ces organismes pouvant relever de la commune elle-même ou lui être totalement extérieurs.

La durée des fonctions est liée à celle du Conseil municipal dont ils sont membres, cependant l'assemblée délibérante peut à tout moment rapporter les désignations faites et procéder à de nouvelles désignations.

Le 4 avril 2014, vous avez procédé à la désignation de représentants du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs. D'autres organismes ou associations nous ont sollicité afin qu'un représentant soit désigné pour siéger au sein de leurs Conseils d'administration respectifs.

Aujourd'hui, il y a trois désignations :

- **Bureau Information Jeunesse : 1 représentant**
- **Bernard DELPECH**

dy

- Mission Locale du Lot : 1 représentant

- Noëlle BOYER

- Association Quercy Contacts Insertion : 1 représentant

- André TULET

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

31. Délégation du Droit de préemption

Rapporteur Monsieur Michel SIMON

Cette délibération rapporte juste des précisions sur l'étendue de la délégation qui a été donnée à Monsieur Le Maire par délibération du 4 avril 2014 et qui combine le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Urbanisme. Sachant que le délai d'exercice de ce droit est extrêmement précis et court, deux mois maximum sans aucune possibilité de prorogation, il est nécessaire que le Maire puisse pour une opération donnée, déléguer ce droit à une collectivité, un établissement public ou un concessionnaire d'opération d'aménagement lorsque ces personnes morales en font la demande.

Je vous propose donc :

- d'autoriser le Maire à déléguer le droit de préemption à l'Etat, à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, au Conseil régional, au Conseil général ou à un organisme de logements sociaux ;

Adopté à l'unanimité.

32. Délégation de service public de la fourrière automobile - Avenant n° 1 de transfert - Autorisation de signature

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

C'est une délégation de service public de la fourrière automobile, il s'agit d'un simple avenant. Pourquoi un avenant ? Parce que le garage ARC 46 qui est délégataire actuel, nous a informé de sa fusion absorption par la Société NSO Assistance Sarl, donc jusqu'à présent NSO Assistance a ainsi assuré l'exercice de la délégation. Il convient de régulariser en concluant un avenant à la convention de délégation qui porte transfert de la fourrière automobile à la nouvelle société.

L'avenant n°1 de transfert, soumis à votre approbation, est annexé à la présente.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de la fourrière automobile portant transfert à la société NSO Assistance SARL.

Adopté à l'unanimité.

33. Cession de la parcelle AS n°704 à Mme SIMONIS - Régularisation



Rapporteur Monsieur Michel SIMON

Comme durant le précédent mandat je vous proposerai régulièrement des régularisations administratives suite à des accords qui ont été donnés dans le passé par tous nos prédécesseurs mais qui n'ont jamais été traduits officiellement. C'est le cas de Madame SIMONIS, dans son cas en plus les changements réglementaires qui sont intervenus depuis nécessitent une légère adaptation pour respecter tant l'esprit que la lettre des engagements antérieurs.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :
Vu l'avis de France Domaine du 4 avril 2014,

- d'approuver la cession de la parcelle AS n°704 à Mme SIMONIS au prix de 300 €,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous les frais liés à ce dossier seront pris en charge par la Ville pour équilibrer la participation de Madame SIMONIS.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

34.Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Cahors et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), définition des objectifs poursuivis et modalités de concertation → SUR TABLE

Rapporteur Monsieur Michel SIMON

Le PLU, d'abord vous avez eu une délibération sur table, c'était juste des corrections à la marge, ce sont des petites copies pour que le texte soit nickel.

Nous commençons en cette mandature, par une importante remise en ordre de nos outils de planification et de gestion de l'espace Cadurcien, lancée par délibération du 12 septembre 2002 par nos prédécesseurs nous avons conclu le PLU par délibération du 10 mars 2010 et nous avons prescrit une révision générale par délibération du 4 février 2013 pour intégrer les orientations nouvelles en terme d'aménagement, comme la révision du plan de sauvegarde de mise en valeur du secteur sauvegardé, la révision du plan de prévention des risques d'inondation du Bartassec et les différentes études d'aménagement menées sur le territoire communal.

Ce document le PLU qui planifie le développement de la Ville a été annulé par le Tribunal Administratif par jugement du 14 février 2014 pour le seul défaut de formalisme de la délibération initiale du 12 septembre 2002 qui n'avait pas explicité les objectifs poursuivis.

Le retour au POS 77 modifié et révisé jusqu'en 84 ne permet évidemment pas de planifier correctement le projet de développement urbain de la collectivité.

Il est donc primordial que Cahors se dote d'un PLU afin d'avoir un document en adéquation avec son projet d'aménagement du territoire. Si la révision du PSMV du secteur sauvegardé sera terminée de manière itérative avec le PLU, il en est de même d'ailleurs pour le schéma de cohérence territoriale de Cahors et du Sud du Lot, pour renforcer la cohérence du projet urbain les évolutions du contexte réglementaire national imposent que le PLU réponde aux

MS

nouveaux enjeux définis par le Législateur au travers des lois dites SRU mais ça c'était 2000, il y a un certain temps mais aussi le Grenelle II de l'environnement et la dernière loi ALUR accès au logement et à l'urbanisme rénové.

Les dynamismes des projets de territoire doivent être planifiés pour permettre notamment :

- de mettre en œuvre les différentes études urbaines réalisées ou en cours,
- d'organiser un nouveau développement urbain et communal pour que la résolution de la route de Toulouse se fasse en cohérence avec le nouveau PPRI,
- de poursuivre les modalités d'accueil de nouvelles populations et,
- d'intégrer les dynamiques du secteur sauvegardé.

Comme explicité lors de la Commission d'Urbanisme de ce 16 avril 2014, le PLU devra répondre aux objectifs répartis dans différentes thématiques qui sont :

Cohérences territoriales :

- S'inscrire dans le cadre d'une élaboration conjointe avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Cahors et du Sud du Lot qui prendra en compte les politiques régionales (Schéma régional de développement durable du territoire, le schéma régional de cohérence écologique, le plan climat énergie territoire,...),

Equipements et infrastructures structurants :

- Permettre le développement des équipements structurants (Conseil Général et ses abords, relocalisation de la caserne des pompiers) et des infrastructures (échangeur de Payrolis),
- Intégrer la localisation d'un nouveau cinéma dans la centralité,

Politiques de l'habitat :

- Traduire les différentes études urbaines réalisées ou en cours d'élaboration en intégrant les principes d'aménagement et les orientations de développement : étude quartier durable de Bégoux-Le Payrat, étude urbaine de la Croix de Fer, étude de la Plaine du Pal, étude de la zone des Serres, étude quartier 19^{ème} siècle, étude de l'entrée de ville et quartier de Lamothe-Bellevue, étude Renouveau Urbain de la boucle, atelier national « territoires économiques » dans le cadre de la planification urbaine de la ville, ainsi que la révision du schéma communal d'assainissement,
- Reconquérir le centre ancien par l'amélioration de l'offre d'habitat, par la requalification patrimoniale du bâti et des espaces publics,
- Disposer d'une offre diversifiée en logements permettant notamment de favoriser la mixité sociale,
- Promouvoir la mixité fonctionnelle et sociale sur l'ensemble du territoire,
- Articuler les orientations du PLU et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé dans une dynamique commune pour affirmer la mise en cohérence des politiques d'habitat, de commerce, de déplacements. Ainsi, les objectifs poursuivis par le PLU au travers notamment du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) prendront également en compte le PSMV et s'appliqueront sur l'ensemble du territoire communal,

Développement économique :

- Organiser les conditions du renouvellement commercial et urbain de l'entrée sud de Cahors pour résoudre la question hydraulique du ruisseau du Bartassec,
- Assurer le maintien de la diversité de l'offre commerciale de centre-ville,
- Conserver le potentiel agricole de la commune,

Déplacements :

- Mettre en cohérence la politique de développement avec celles des déplacements,



- Repenser les circulations sur le territoire (connexions plateaux/centre-ville, connexions inter-quartiers tous modes, voies cyclables, etc.),
- Intégrer les orientations du nouveau réseau de transport urbain,

Environnement :

- Conduire une politique de développement urbain maîtrisé dans un objectif de développement durable prenant en compte l'utilisation économe de l'espace,
- Valoriser l'image du territoire et de fait le cadre de vie des cadurciens (préservation des coteaux servant d'écrin au centre ville, lignes de crêtes, coupures d'urbanisation, etc.),
- Intégrer la politique relative à l'Espace Naturel Sensible du Mont Saint Cyr portée par le Conseil général du Lot,
- Préserver la biodiversité et assurer les continuités écologiques (trames verte et bleue),
- Limiter le développement dans les combes, souvent mal desservies soumis au risque inondation et ne permettant pas la mise en œuvre de constructions économes en énergie,

Outils :

- Mettre en concordance les cahiers des charges des lotissements privés avec le PLU,
- Promouvoir la mise en œuvre de PUP (Projet Urbain Partenarial) sur le territoire communal.

Comme cela avait été organisé tant par nos prédécesseurs que par nous même une large concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et ce, jusqu'à l'arrêt du projet. Cette concertation autour du PLU sera également alimentée par les différentes concertations déjà organisées et encore ramenées autour de projets de quartier comme ce fut le cas pour l'écho quartier de Bégoux ainsi que la requalification de la Croix de Fer, celle déjà engagée du secteur sauvegardé ou celle à venir de la route de Toulouse.

La délibération précise les modalités minimales qui seront mises en œuvre et qui seront affinées à chaque étape d'élaboration du PLU. A l'issue de cette concertation Monsieur le Maire en présentera le bilan en Conseil municipal qui en délibérera.

Enfin et pour que l'information soit complète, je vous rappelle qu'au titre de la compétence urbanisme du Grand Cahors, c'est la Communauté d'Agglomération qui prend en charge les études menées pour l'ensemble des documents d'urbanisme de toutes les collectivités de son territoire. Par contre, tout ce qui concerne les modalités de concertation et de publicité et frais divers seront à la charge de la Ville de Cahors.

Cette délibération nouvelle ne modifie pas les conditions financières et le planning de la révision initiée le 4 février 2013 qui se transforme en une procédure d'élaboration pour s'achever en 2016.

Je vous propose donc en prenant référence, du moins à l'écriture précise qui est formulée dans la délibération et qui prend référence aux différents textes règlementaires :

- d'annuler toutes les délibérations en rapport avec le PLU de 2010 et ses modifications de révision.
- De prescrire la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en PLU
- De procéder à la concertation comme j'ai pu vous le détailler ci avant,
- D'associer les services de l'état et de recueillir l'avis de tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat ou de déplacement.
- D'inscrire les frais annexes de fonctionnement au budget de la Ville
- De charger la Commission municipale, je la simplifie urbanisme, celle que nous avons réuni le 16 avril dernier, du suivi de la procédure,

M

- De pouvoir décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations qui seront de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du futur plan,
- De notifier enfin, cette délibération aux personnes publiques associées visées dans le texte de la délibération et d'en transmettre une copie à toutes les collectivités limitrophes de Cahors.
- Enfin, la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire avec mention dans un journal habilité et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Voilà la délibération pour faire réviser le plan d'occupation des sols et aboutir au plan local d'urbanisme de la Ville de Cahors. Ce n'est que le début.

Roland HUREAUX :

Loin de moi l'idée de contester l'utilité globale de cette délibération. L'actuel PLU ayant été annulé par le Tribunal Administratif, il faut en faire un autre en revenant au point de départ qui était le plan d'occupation des sols et de toutes les façons comme vous le dites, les nouvelles contraintes législatives plus les nombreuses études que vous avez faites appellent une mise à jour et donc une révision.

Or, nous ne contestons pas la plupart des objectifs mentionnés dans la délibération qui prescrit l'élaboration et notamment la mise en cohérence avec la conservation du potentiel agricole de la Commune ou la préservation des coteaux qui entourent la Ville. Mais, nous ne saurions approuver une délibération qui prévoit explicitement la construction d'un échangeur à Payrolis, un nouveau site pour la relocalisation de la caserne des Pompiers, on devine que ce sera aussi à Payrolis et la construction d'un nouveau cinéma au centre ville.

En approuvant la délibération, nous avaliserions par anticipation ces projets qui ne sont pas les nôtres. Cette délibération ne nous satisfait pas d'abord pour des raisons de forme, un PLU, comme autrefois un POS, doit être l'application d'une philosophie générale de l'utilisation du sol et ne doit par conséquent pas être motivé par des projets particuliers sur des sites particuliers. Ou bien les règlements actuels du centre ville dont vous nous avez signalé la complexité, permettent la réalisation d'un cinéma, ou bien ils ne le permettent pas aujourd'hui et dans ce cas, il doit y avoir une bonne raison qui sera peut-être découverte à l'issue de la procédure de concertation.

La motivation que j'appelle opportuniste sans rien de péjoratif, que vous donnez à cette prescription me paraît contestable et peut-être même juridiquement contestable. Ensuite, j'évoquerai des considérations de fonds ; je n'ai pas encore la démonstration que le meilleur endroit pour une nouvelle caserne de Pompiers soit le plateau de Payrolis d'autant que notre site proche de la sortie Nord n'est pas forcément moins adapté et avait été envisagé aussi et je ne nie pas certes, le problème bien réel de la difficulté de descendre du plateau de Lacapelle au Centre Ville mais j'attends de voir une étude qui démontre clairement si cette étude existe, vous ne mentionnez pas et pourtant vous mentionnez beaucoup d'études. Je ne suis pas sûr que la solution la plus adaptée à ce problème soit la réalisation d'un échangeur à Payrolis et en tous les cas pas la moins chère.

Permettez-moi de vous dire que je vois dans votre méthode la trace d'une approche que j'appellerai technocratique assez typique. Qu'on ne m'objecte pas mon origine professionnelle, quand je dis ça j'ai écrit trois ou quatre livres que je vous recommande d'ailleurs, contre la technocratie et ce n'est pas pour rien d'ailleurs que j'ai reçu le soutien de Jean LASSALLE dans le courant de la campagne électorale.

Les services ou les bureaux d'étude ont leur rationalité trop souvent avalisée par les politiques, ceux qui résistent à cette rationalité sont rejetés dans les ténèbres, on dit qu'ils sont irrationnels ou égoïstes, ils opposent leur égoïsme à l'intérêt général. Face aux

14

oppositions comme celle qu'à rencontré le projet de Payrolis et que je ne vous rappellerai pas, on attend que les gens se calment et que les élections soient passées ; alors la machine administrative se remet en marche de manière implacable. C'est apparemment ce que vous vous préparez à faire dans ce quartier, en vous appuyant sur votre victoire électorale non sans un petit air de revanche que je vois par exemple dans le fait de répéter deux fois alors qu'une fois suffisait, le projet. Il en est de même dans la réalisation d'ailleurs, bien que ce ne soit pas le sujet direct mais c'est indirectement, de la centrale photovoltaïque sur la côte de Nouret. Qu'en est-il de l'objectif de la préservation du potentiel agricole dont la procédure continue de manière inexorable et puisqu'on l'a évoqué tout à l'heure le problème de l'école de Sainte Valérie ? Là aussi je vois l'obstination d'une certaine technocratie de l'éducation nationale qui a sa propre rationalité et qui ne tient pas compte du caractère particulier de ce quartier. Ce que je reproche à cette démarche en général, c'est qu'elle écarte par avance en général et dans le cas précis Payrolis, l'idée qu'il pourrait y avoir dans les résistances non pas tant de l'égoïsme ou de l'arriération mais peut-être une rationalité sous-jacente qui mérite le respect et la prise en considération. Ce que je dis a d'ailleurs une portée plus large car la même démarche est hélas aujourd'hui à l'œuvre à tous les niveaux à commencer par le niveau Européen et aussi celui des administrations nationales, et il ne faut pas chercher pourquoi tout le monde s'attend à ce que l'abstention soit massive lors des prochaines élections Européennes ou même qu'elle exprime avec une force sans précédent un rejet regrettable des parties de gouvernement, car si les politiques servent à quelque chose c'est à ne pas avaliser a priori comme de bons élèves, les logiques techniques produites par les services ou par les bureaux d'étude et à prendre en considération, comme dirait ma voisine, l'humain d'abord et en tout les cas, des considérations autres que techniques.

Bernard DELPECH :

Monsieur HUREAUX je n'ai pas lu tout vos livres mais je sais que vous êtes un historien de qualité, mais sur l'attaque contre la technostructure je suis un peu surpris pour un ancien énarque et quelqu'un qui est issu de la Préfecturale que ...

Roland HUREAUX :

Compétences séminaristes puisque vous parlez d'histoire.

Bernard DELPECH :

Je n'ai pas l'habitude de couper les orateurs, je vous ai écouté et vous répondrez tout à l'heure, donc si je vous suis bien, si tout le monde autour de cette table votait contre la révision du PLU et contre cette délibération, on se retrouverait non pas au siècle dernier mais au millénaire précédent et vous savez aussi qu'on a changé d'époque et on a quitté l'époque de la diligence donc peut-être qu'il faut aussi prendre en compte les échangeurs notamment.

Michel SIMON :

Merci Bernard de cette précision, car je t'avouerai que moi je n'ai rien compris aux propos. Merci donc que tu aies pu aborder ce côté de la chose.

En ce qui me concerne, vos propos Monsieur HUREAUX appelle deux ou trois commentaires : d'abord, Payrolis effectivement a été répétée deux fois par erreur, c'est pour cela qu'il y a eu la délibération corrigée sur table, un seul suffisait effectivement.

En ce qui concerne ensuite la cohérence et les objectifs qui sont définis, je laisserai aux législateurs le soin de dire la précision des objectifs ; sachez que maintenant avec les PLU et les PLU intercommunaux il va falloir entrer même dans les quantités de m² constructibles protégés, donc vous voyez la pertinence des précisions effectivement. Il faut aller au bout

des choses surtout quand on a des choses à dire, il vaut mieux les dire avant que de les cacher et de surprendre le monde.

En ce qui concerne Payrolis Monsieur HUREAUX alors je ne sais pas si vous étiez en responsabilités, mais c'est entre 2000 et 2002 une étude a été réalisée avec la bénédiction des services de l'Etat entre le Conseil Général et la participation de la Ville de Cahors, c'était sous le mandat de Monsieur ROUMEGOUX c'est bien ça, donc vous deviez y être, pour faire l'étude de raccordement des routes départementales autour de Cahors ; et c'est cette étude qui a validé l'échangeur de Payrolis, ce n'est ni Monsieur SIMON ni Monsieur VAYSSOUZE, c'est cette étude et c'est à partir de cette étude que la préparation du PLU par nos prédécesseurs avait intégré cette réalisation de l'échangeur du plateau de Payrolis.

En ce qui concerne la caserne, pour éviter tout conflit d'usage là-dessus, c'est en fonction de cette localisation de l'échangeur et vu l'incohérence des localisations route de Toulouse ou route de Pradines sur des flux de 15 à 20 000 véhicules par jour, que j'ai proposé de mixer les deux projets, et je suis allé moi-même avant qu'il y ait tout ce conflit, toutes ces récupérations diverses et variées, voir les familles qui habitaient sur le plateau pour m'entretenir quatre fois avec elles ; après ce sont des choses qui m'ont complètement échappées et je tiens à dire que c'est moi qui ait fait les premières démarches en la matière.

En ce qui concerne cette délibération, la seule demande qui est faite sur Payrolis c'est l'échangeur et si vous aviez suivi les informations qui sont sorties il y a quelques mois de la part du Conseil Général, c'est que la caserne des Pompiers, ce n'est plus à Payrolis qu'elle se fait Monsieur HUREAUX, il y a longtemps que c'est décidé, que ça va se faire à Regourd à côté du Conseil Général en regroupant les services du SDIS et les services routiers départementaux certainement, donc c'est toute une étude qui va se faire.

Ce qui m'importait en termes de réflexion d'aménagement c'est que cette caserne des Pompiers soit accessible le plus facilement possible pour tous les Cadurciens, du moins pour répondre aux besoins des Cadurciens et surtout pour répondre aux besoins du Sud du Lot car la caserne des pompiers de Cahors n'est pas faite que pour Cahors, vous le savez bien, et donc il était primordial qu'elle soit très facilement accessible par la rocade. Vu les problématiques qu'il y a eu à Payrolis et la dernière proposition qui a été faite par le Conseil Général proche de Regourd, cette solution me satisfait complètement et donc il ne se parle plus de caserne de pompiers à Payrolis.

En ce qui concerne le multiplex évidemment, un projet de cette nature doit être pris en compte parce que ce n'est pas pour démolir des maisons, autoriser la démolition des maisons dans un PLU, mais à un moment donné c'est la cohérence qu'il faut avoir dans ce type de bâtiment. On ne pourra pas mettre un bâtiment n'importe où, en fonction de ses capacités, de son accès, des déplacements qu'il va engendrer et de l'attractivité qu'on veut lui donner. Donc, il est normal qu'il constitue un objectif. Je vous rappelle que nous l'avions comme objectif de campagne, nous le confirmons et donc nous confirmons nos objectifs en la matière. Voilà ce que je voulais vous dire.

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite SRU;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat, dite UH ;

Vu la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite Grenelle 1 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2 ;

Vu la Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 relative à la modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

Vu la Loi votée le 20 février 2014 ; relative à l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite ALUR ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 2010 approuvant le PLU,
Vu la décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 19 février 2014, annulant le Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil municipal du 27/08/1977 approuvant le Plan d'Occupation des Sols, la délibération du 17/12/1984 approuvant la révision du POS, les délibérations du 08/07/1981, 03/02/1984, 18/12/1987, 28/11/1991, 28/03/1996, 22/06/1998, 25/11/1999 et 22/02/2007 approuvant les modifications du POS, les délibérations du 29/04/2004 et 28/07/2005 approuvant les révisions simplifiées du POS, les arrêtés des 08/08/1994, 21/09/1995, 27/10/1997, 07/04/1999, 04/01/2000, 15/06/2004, 23/02/2005, 10/10/2006, 17/04/2007, 24/04/2007 et 14/03/2008 actant les mises à jours du POS;

Vu le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé le 13 octobre 1988 et mis en révision le 31 Mars 2008

- **CONSIDERANT** que l'annulation du PLU, le 19 février 2014, par le tribunal administratif de Toulouse a remis en vigueur le document d'urbanisme immédiatement antérieur, à savoir le POS approuvé le 27/08/1977, révisé le 17/12/1984, ainsi que le prévoit l'article L121-8 du code de l'urbanisme ;
- **CONSIDERANT** que la révision du POS et sa transformation en PLU constitue un enjeu majeur pour planifier le projet de développement urbain de la collectivité

Entendu l'exposé du rapporteur;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'annuler toutes les délibérations en rapport avec le PLU de 2010 ainsi que toutes les délibérations des différentes procédures effectuées depuis le 10 mars 2010, à savoir la modification simplifiée du 07/12/2010, la révision simplifiée du 17/02/2011 et la modification du 27/11/2012
- **DECIDE** d'annuler la délibération prescrivant la révision du PLU en date du 04 février 2013
- **DECIDE** de prescrire la révision du POS et sa transformation en PLU sur l'ensemble du territoire communal en dehors des parties couvertes par le PSMV
- **DECIDE** de procéder à une concertation conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme pendant toute la durée de l'élaboration du PLU et jusqu'à l'arrêt du projet. Les modalités de cette concertation seront les suivantes :
 - ✓ Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à la disposition du public tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
 - ✓ Possibilité d'écrire au maire
 - ✓ Articles sur le site Internet de la ville
 - ✓ Réunions publiques (thématiques, territorialisées ou spécifiques aux projets stratégiques portés par la collectivité)
 - ✓ Panneaux d'exposition

La commune et la commission urbanisme se réserve le droit d'affiner à chaque étape décisive d'élaboration du PLU (Diagnostic, PADD, ...) les modalités de concertation. A

l'issue de cette concertation, monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera.

- **Dit** qu'en application de l'article L 123-7 du code de l'urbanisme, les services de l'Etat seront associés à la démarche de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- **Dit** qu'en vertu de l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, monsieur le Maire devra recueillir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements.
- **Dit** que les crédits destinés au financement des certaines dépenses de fonctionnement afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de la commune sachant que les frais d'études sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.
- **Décide** de charger du suivi de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commission municipale « grands projets-urbanisme-aménagement urbain- reconquête du secteur sauvegardé- commerce de centre ville-ville numérique »
- **Dit** que l'autorité compétente pourra décider de surseoir à statuer dans les conditions et délais prévus aux articles L 123-6 et L 111-8 du code de l'urbanisme sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du futur plan.
- **Dit** que conformément aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées suivantes :
 - ✓ Le Préfet,
 - ✓ Le Président du Conseil régional,
 - ✓ Le Président du Conseil général,
 - ✓ Les Présidents de la CCI, Chambre d'agriculture et Chambre des métiers,
 - ✓ Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
 - ✓ Le Président du SCoT de Cahors et du Sud du Lot

En outre, copie de cette délibération sera adressée aux mairies des communes limitrophes de : Arcambal, Lamagdelaine, Laroque des Arcs, Saint-Pierre Lafeuille, Calamane, Mercuès, Pradines, Trespoux-Rassiels, Labastide-Marnhac, Le Montat, Flaujac-Poujols ainsi qu'au Président de l'EPCI voisine : communauté de commune du Pays de Lalbenque

- **Précise** que, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération :
 - ✓ fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département,
 - ✓ sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture conformément à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales,
 - ✓ sera exécutoire dès transmission en Préfecture et accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnée ci-avant.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. DEBUISSON (par procuration), Mme SOLER votent contre.

Mme LE QUENTREC s'abstient.

Adopté à la majorité.

CULTURE

35.Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Rapporteur Madame Françoise FAUBERT

Au cours de l'année 2013 nous avons élaboré la convention de préfiguration des Docks en scène de musique actuelle. Celle-ci a été signée entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté de Commune du Grand Cahors. Elle inclut un apport financier par l'attribution d'une subvention. Celle-ci s'élèvera donc pour l'année 2014 à hauteur de 50 000 €.

J'ai donc l'honneur de proposer à votre assemblée :

- de solliciter la DRAC Midi-Pyrénées pour l'obtention d'une subvention de 50 000 €,
- d'inscrire les crédits au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

36. Acquisition de matériel éclairage public - Autorisation de lancement de la procédure et autorisation de signature du marché

Rapporteur Monsieur Michel SIMON

Délibération technique, également là-dessus, et conformément aux codes des marchés, tout marché doit être engagé par délibération. Il s'agit là de marchés à bons à commande sur un an, reconductible deux fois pour l'acquisition de matériel d'éclairage public. Le montant minimum sera de 70 000 € et le maximum de 200 000 € sur les trois ans.

Aussi, j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera menée par M. le Maire en vue de ces acquisitions,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à conclure et à signer le marché

Adopté à l'unanimité.

DRH

37. Tableau des emplois nomination suite à concours

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

Il s'agit de trois délibérations concernant les ressources humaines pour rappeler qu'il doit y avoir adéquation entre les emplois et les personnes, entre les chaises et ceux qui sont sur les chaises, en rappelant également que la masse salariale a été non seulement maîtrisée mais qu'il n'y a pas eu de personnel recruté supplémentaire, puisque nous sommes à 342 emplois avec 6 emplois de moins par rapport au début de la mandature. Il s'agit ici de trois délibérations suite à des promotions internes ou des listes d'aptitude.

Donc, la première délibération consiste à approuver la création d'emplois à temps complet de deux emplois de rédacteur en catégorie B et un emploi d'ATSEM, adjoint technique de service des écoles maternelles de première classe en catégorie C et de dire que les crédits nécessaires à ces emplois sont inscrits au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

38. Tableau des emplois – nomination suite à promotion interne

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

Ensuite la deuxième délibération sur ce sujet, c'est la même mais suite à une promotion interne. C'est la création d'un emploi d'un Rédacteur.

Donc, tout à l'heure on était sur les listes d'aptitude, là on est sur une promotion interne, c'est la création d'un emploi de Rédacteur (cat. B) à temps complet,

Adopté à l'unanimité.

39. Tableau des emplois – nomination stagiaire

Rapporteur Monsieur Vincent BOUILLAGUET

Et la troisième délibération sur le sujet, par contre il s'agit d'un stagiaire qui est sur un poste dont le titulaire est en congés de maladie depuis longtemps ; il s'agit de créer l'emploi correspondant d'emploi technique de deuxième classe à temps complet et d'inscrire les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire :

La séance s'achève au terme d'un petit marathon de plusieurs séances. C'était normal pour vous, nouveaux élus.

A bientôt.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.



Le secrétaire

Pierre-Louis SENNAC